NATURERIGHTS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2017

NATURERIGHTS FRANCE c/ Maison des associations . 8 Rue du Général Renault, 75011 Paris. NATURERIGHTS GUYANE c/ Maison des associations 81, rue Christophe Colomb, 97300 Cayenne. NatureRights est une Association loi 1901 à but non lucratif enregistrée à la préfecture le 17/01/2009, annonce publiée au Journal Officiel N°20090003 - 1151.
FONDATION NATURERIGHTS c/ Jean Constantinesco 40, rue d'Espagne 1060 Bruxelles. NatureRights est une Fondation de Droit Privé Belge, crée le 18/06/2009 au Greffe de Bruxelles sous le numéro 0812349462 dont le siège se situe au 40, rue d'Espagne 1060 Bruxelles (c/ CONSTANTINESCO). NatureRights a été agrée au programme de "TGE" Trans Giving Europe, sous l'égide de la Fondation du Roi Baudouin, qui lui permet de percevoir des donations déductibles d'impôts de treize pays européens et aux Etats-Unis.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

PROTÉGER LA NATURE ET LES ECOSYSTEMES

- INTRODUCTION
- MOBILISATIONS CONTRE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE
  - LA MONTAGNE D'OR
  - FORAGE PÉTROLIER OFFSHORE TOTAL
- DROITS DE LA NATURE
- CAMPAGNE GLYPHOSATE

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

- INTRODUCTION
- MISSION DE TERRAIN
- PLAIDOYER AUTOCHTONE CONTRE LA MONTAGNE D'OR

CONSTRUIRE LES ALTERNATIVES DURABLES

- INTRODUCTION
- PROGRAMME "LES SAVOIRS DE LA FORÊT"
  - GENÈSE DU PROJET
  - OBJECTIFS ET ACTIVITÉS
- ACTIVITÉS & RÉALISATIONS
  - ACCOMPAGNER DES PROJETS
    - PROJETS EN AGRO-ÉCOLOGIE
    - PROJETS CULTURELS, ÉVÈNEMENTS ET ÉCHANGES
    - FOCUS PROJETS
  - VALORISATION DES SAVOIRS ET DES TERRITOIRES
  - DÉVELOPPER DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DURABLES

VALORISATION

- LE CONSULAT
- LE CODE AMAZONIEN

ORGANISATION

FINANCES

ANNEXES

2018 EN UN CLIN D'ŒIL

En 2018, NatureRights (NR) a réaffirmé ses engagements en faveur de la reconnaissance des Droits de la Nature, la préservation de l'Amazonie, la défense des droits des Peuples Autochtones, et la mise en place d'alternatives durables. Tout au long de l'année, l'association s'est investie sur plusieurs axes de travail, simultanément sur deux territoires, en Amazonie et en France métropolitaine.

Dans la continuité de son action auprès des peuples autochtones du Brésil, NatureRights a prolongé ses ramifications jusqu'en Guyane française. Depuis 2017, l'association y agit pour diffuser et valoriser auprès du grand public, les richesses culturelles et naturelles de ce territoire d'Amazonie. En 2018, NR a renforcé ses actions en suivant trois axes de travail :
→ Axe Plaidoyer en défense de l'Amazonie guyanaise; pour la préservation des écosystèmes et la mobilisation contre les industries extractives
→ Axe Droits des peuples autochtones, au travers d'un programme d'accompagnement et de soutien technique et juridique ainsi qu'une coordination à l'échelle nationale
→ Axe Alternatives, par la mise en place du « Réseau des Savoirs de la Forêt », un dispositif d'accompagnement technique à des initiatives locales autour de l'agroécologie, de la sauvegarde et transmission de savoirs, et de la valorisation de l'écosystème culturel et naturel amazonien ;

Le projet de « Réseau des savoirs de la forêt » a permit à NR de structurer une nouvelle activité d'accompagnement de projet sur le terrain et de construction d'alternatives. L'association s'implante ainsi durablement en Guyane française, dans le cadre d'un établissement secondaire, et d'équipes locales. Dans une approche de perpétuelle adaptation et afin de répondre aux besoins des communautés et aux réalités de terrain avec souplesse et flexibilité, NatureRights accompagnera le développement de filières économiques fondées sur les savoirs de la forêt.

Ces actions permettent de donner à voir en métropole, des initiatives et une expérience de terrain et ainsi sensibiliser le grand public. Cette diffusion se propage par le biais de l'animation de tiers lieux urbains, d'évènements culturels et de conférences… Cette coordination a permis de créer une dynamique positive entre la construction de terrain et la valorisation des actions menées. Elle permet de créer du lien à l'échelle locale et nationale, renforcer les projets et participer à la cohésion nationale par le rapprochement entre territoires d'outre mer et de métropole.

Mettant en lumière l'interdépendance liant les communautés locales à la protection de l'Amazonie, NatureRights crée des passerelles entre la Guyane et la métropole pour une prise de conscience collective de l'urgence de prendre soin de ce territoire et de rééquilibrer notre rapport au Vivant et à la Nature.

A travers ces axes de travail, NR consolide son réseau de partenaires et s'inscrit de manière pérenne dans un écosystème d'acteurs vertueux, après une dizaine d'années d'engagement à défendre les valeurs qui relèvent des droits de la nature.

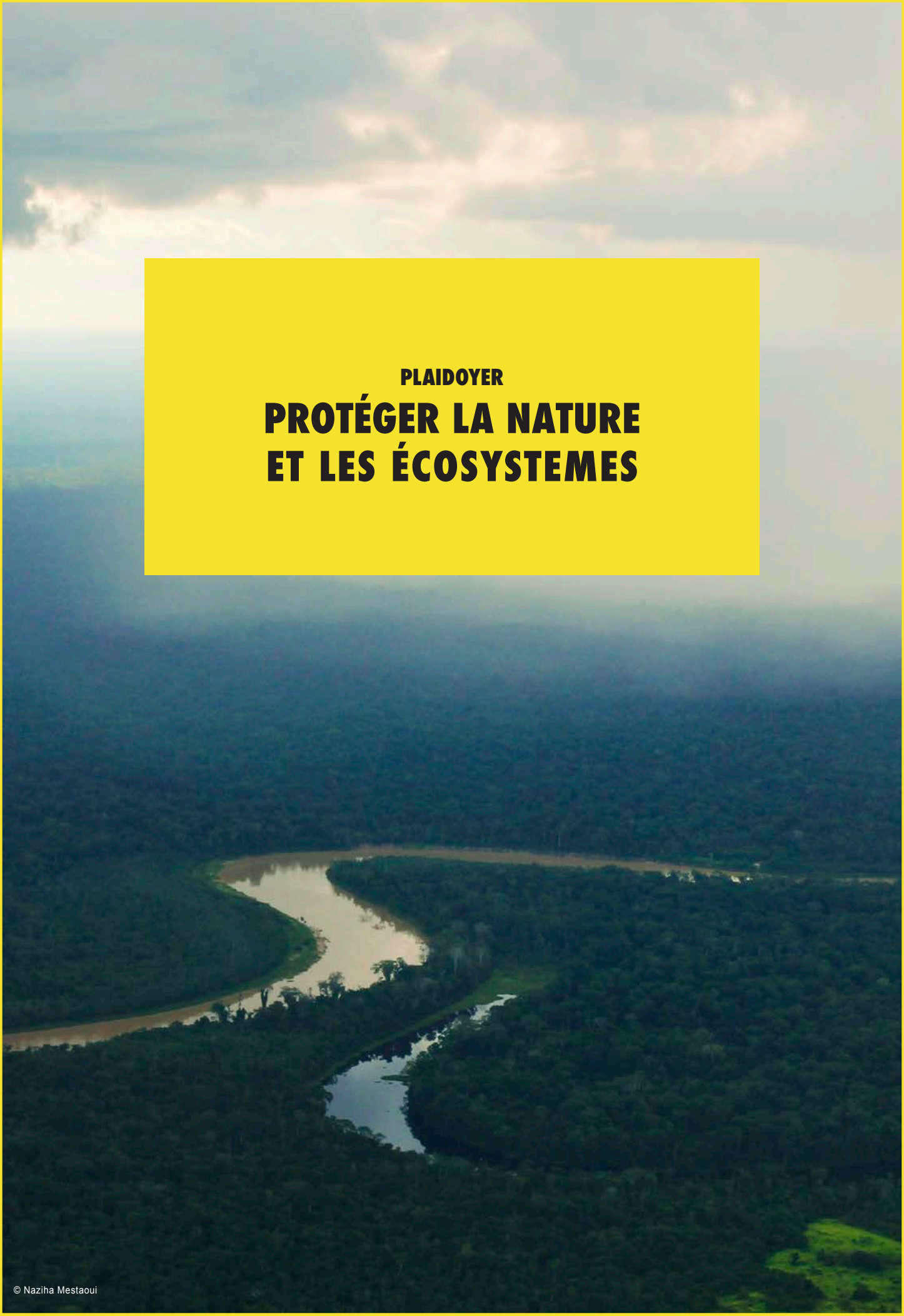

PLAIDOYER

PROTÉGER LA NATURE ET LES ÉCOSYSTEMES

© Naziha Mestaoui

ENJEUX POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE ET LA DÉFENSE DE L'AMAZONIE

En matière de plaidoyer pour les droits de la nature et la protection des écosystèmes, l'année 2018 a été particulièrement marquée par notre engagement en Guyane française. Notre mobilisation pour protéger et valoriser ce territoire exceptionnel repose sur la diffusion de notre plaidoyer en faveur de la reconnaissance des droits de la nature et la lutte contre les projets extractivistes tels que la Montagne d'or et le projet de forages offshore de TOTAL.
En 2018, NR s'est également engagée contre les pesticides en France dans le cadre d'une campagne de mobilisation nationale visant l'interdiction du glyphosate.

La Guyane française, constituée à plus de 95 % de forêt primaire, est une des régions les plus riches en biodiversité au niveau mondial. Abritant des écosystèmes uniques, parmi les plus fragiles au monde, ce territoire reste un des moins fragmentées par l'activité humaine en Amazonie. Originaires de ces terres depuis des millénaires, six nations autochtones vivent en Guyane et cohabitent au sein d'une mosaïque culturelle composée de plus de 25 groupes ethniques différents. Ces peuples sont les héritiers de connaissances ancestrales liées à la nature.

Malgré la richesse et l'énorme potentiel de ce territoire et de ces cultures, la biodiversité et les savoirs ancestraux de Guyane restent encore globalement méconnus et rarement valorisés en métropole.

Nombreuses sont les menaces qui pèsent sur cet écosystème fragile. L'exploitation aurifère est le principal fléau menaçant la forêt, les rivières et la santé des peuples qui en dépendent. Ses conséquences se font sentir sur le plan social, sanitaire et écologique.

Face à l'enjeu de valoriser ce patrimoine culturel et naturel, NatureRights s'est investie en Guyane française depuis plus d'un an, menant un plaidoyer en défense de l'Amazonie Guyanaise et pour la reconnaissance des Peuples Autochtones.

Mettant en lumière l'interdépendance liant les Peuples Autochtones à la protection de l'Amazonie, NatureRights crée des passerelles entre la Guyane et la métropole pour une prise de conscience collective de l'urgence de prendre soin de ce territoire et de rééquilibrer notre rapport au Vivant et à la Nature.

MOBILISATIONS CONTRE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE

© Laurent Asselin

L'AMAZONIE GUYANAISE MENACÉE PAR L'INDUSTRIE EXTRACTIVE

Forêts tropicales primaires, mangroves, savanes, inselbergs et nombreux types de zones humides accueillent 50% de la biodiversité nationale, tant au niveau floristique que faunistique. Recouvert quasi entièrement d'un dense écosystème forestier tropical humide, la Guyane est également le 3ème territoire le plus riche en eau par habitant au monde, après l'Islande et le Groenland.

Cet écosystème est aujourd'hui menacé par les industries extractives dont les activités mettent en danger l'équilibre délicat de la forêt amazonienne et le mode de vie des populations locales qui tirent leur subsistance de la Nature.

Dû à la politique de développement menée sur le territoire, l'Amazonie guyanaise est menacée par de nombreux projets industriels, tels que l'extraction aurifère et l'exploration pétrolière à laquelle se livrent les compagnies minières avec la connivence des élus. Ce développement est une menace qui pèse sur cet écosystème fragile alors même que ses richesses restent pour une bonne partie encore à découvrir d'un point de vue scientifique.

Les installations minières légales et illégales noyautent lentement le territoire, détruisent les cours d'eau, contaminant durablement les ressources halieutiques et empoisonnent les populations installées sur les fleuves et dont la subsistance est notamment assurée par la pêche.

→ L'orpaillage illégal pose de sérieux problèmes de dégradation des écosystèmes et des conditions de vie et d'alimentation des peuples autochtones. L'activité de milliers de clandestins, venus principalement de régions défavorisées du Brésil pour exploiter le sous-sol riche en or, entraîne pollution, déforestation et maux sociaux graves.

→ Le mercure utilisé par les orpailleurs pour amalgamer l'or est un produit toxique qui pollue les sols et les cours d'eau, contaminant l'ensemble de la chaîne alimentaire.

→ La filière légale est également critiquée. L'installation d'exploitations légales attire les exploitants illégaux qui écoulent leur minerais dans la filière conventionnelle. Les industriels, quant à eux, peuvent ainsi gonfler leur production à moindre coût.

→ L'industrie de l'or amène en pleine forêt son lot de maux pour la société : explosion des filières d'immigration illégales, développement de réseaux de prostitution, de trafics d'armes et de drogues, insécurité pour les peuples qui vivent sur les fleuves etc...

Le cas du projet de mine à ciel ouvert Montagne d'Or et des forages pétroliers de la compagnie Total au large des côtes guyanaises sont révélateurs des deux visions de société qui déchirent ce territoire : développement économique sauvage et court-termiste contre préservation et valorisation durable des richesses naturelles et culturelles de la région.

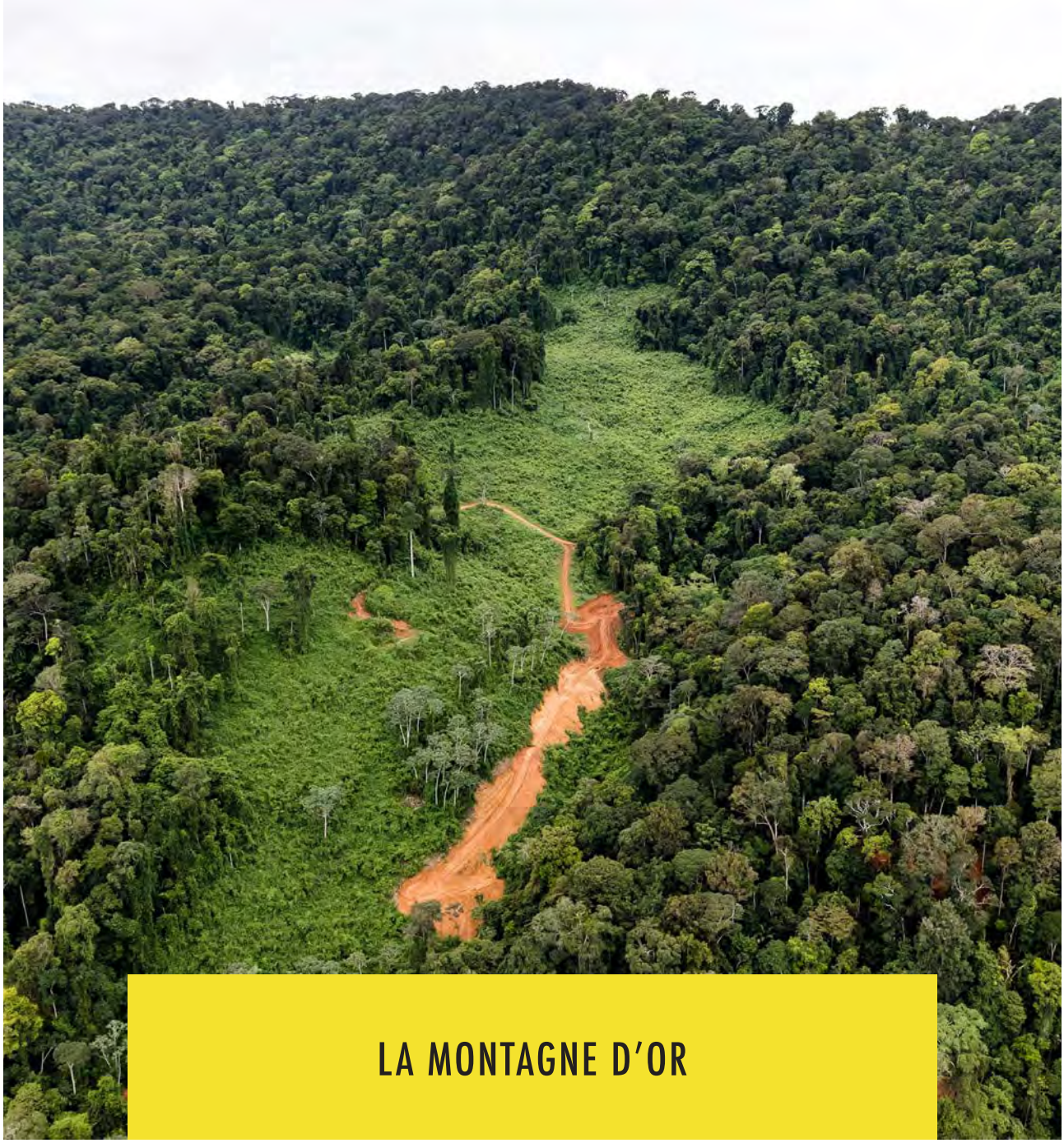

LA MONTAGNE D'OR

LE CAS EMBLÉMATIQUE DE LA MONTAGNE D'OR

NatureRights s'est engagée dans la lutte contre les projets extractivistes et écocidaires qui menacent l'Amazonie française, en défense des droits de la Nature, et de ses écosystèmes.

Au cœur du mouvement contre la Montagne d'Or, NatureRights apporte un soutien en terme de coordination et d'accompagnement juridique et technique auprès des acteurs locaux, des Peuples Autochtones et des collectifs afin de renforcer le mouvement de mobilisation et ses relais nationaux et internationaux.

Le projet Montagne d'or est un projet de mine à ciel ouvert situé dans le nord-ouest de la Guyane française porté par le consortium russo-canadien Nordgold et Columbus Gold. **Situé en pleine forêt amazonienne, entre deux réserves biologiques intégrales, il s'agirait de la première mine de taille industrielle en Guyane et de la plus importante mine d'or jamais exploitée sur le territoire français.**

Dénoncée comme un désastre écologique et un mirage économique, la Montagne d'Or comprend de nombreuses atteintes aux Droits de la Nature : utilisation de 57.000 tonnes d'explosifs, destruction des écosystèmes et des réserves de biodiversité voisines, déforestation de la forêt primaire abritant des espèces protégées, stockages de déchets miniers dont 46 500 tonnes de cyanure, utilisation de 142 millions de litres de fuel pour les 12 ans de durée de vie du projet, extractions de métaux lourds extrêmement polluants, dangers de contamination des nappes phréatiques et des rivières.

Hautement contesté, ce projet est un cas emblématique de prédation, d'utilisation abusive des ressources naturelles, et de pollution de la Nature. Il serait la porte ouverte aux multinationales et aux méga projets amenant avec eux des impacts désastreux sur ces écosystèmes exceptionnels.

La mobilisation contre la Montagne d'Or a catalysé un mouvement fort et une cohésion entre les associations autochtones et non-autochtones, au niveau local, national et international. Depuis l'été 2017, Nature Rights s'est inscrit au cœur de cette mobilisation.

ACTIONS

COLLABORATIONS

Nature Rights a soutenu le collectif Or de question, collectif citoyen, représentant 25 organisations guyanaises et plus d'une centaine d'organisations nationales et internationales. NR a mis à disposition son réseau et ses compétences de mobilisation.

PLAIDOYER NATURE / MOBILISATIONS / MONTAGNE D'OR

Le pôle plaidoyer de l'association a été en mesure d'apporter un soutien juridique afin de permettre au collectif d'agir devant les tribunaux.La chargée de plaidoyer de Nature Rights, Marine Calmet, a été nommée porte-parole du collectif Or de Question en mars 2018.

MOBILISATION TERRAIN (PREMIER SEMESTRE)

Participation aux mobilisations durant le débat public et coordination des acteurs, Guyane, Mars, Avril, Mai Juin 2018, environ 6 mobilisation à Cayenne, Saint Laurent du Maroni et Awala Yalimapo.

Renforcement de la mobilisation et soutien en communication et diffusion des actions menées par les acteurs de terrain, réalisation de communiqués, de banque d'image et de teasers multimédia.

SENSIBILISATION DU PUBLIC (2ESEMESTRE)

Le relai de la campagne a été mis en place en métropole, avec l'organisation et le renforcement de la mobilisation des opposants à Paris :

- Mobilisation du grand public avec l'organisation de manifestation en Juin
- Organisation de conférences au Consulat (Juin avec Yannick Jadot et la Jeunesse Autochtone de Guyane JAG ; Octobre avec la JAG et Texaco Chevron)
- Invitation au festival Attac
- Intervention aux Journées d'été d'EELV

Mobilisation en ligne sur l'enquête publique pour la prolongation de la concession minière, et organisation de la Marche pour le climat Cayenne (décembre).

RELATION AVEC LES INSTITUTIONS

Echanges avec Chantal Jouanno, présidente Commission Nationale du Débat Public (CNDP) concernant les manquements de Montagne d'or durant le débat public, rendez-vous avec les parlementaires : Fabien Gay, Delphine Batho, Esther Benbassa.

PUBLICATIONS :

Nombreux articles au sujet de la Montagne d'Or et des Peuples autochtones : 30 articles liés à la lutte contre le projet Montagne d'or et l'émergence des revendications amérindiennes de Guyane (RTL, Ouest France, L'Obs) et référence dans diverses publications pour analyse juridique (Le monde, RFI, AJ+)

TRAVAIL JURIDIQUE:

Rédaction d'un recours juridique sur le projet de concession de Bœuf Mort, un permis d'exploitation délivré à la compagnie Montagne d'or et indirectement rattaché au projet de la Montagne d'Or. Renforcement de la mobilisation contre le projet lors de la consultation publique, avec l'obtention de plus de 7000 avis négatifs déposés via un formulaire.

Travaux sous l'angle Droits de la Nature :

Nature Rights a inscrit et défendu le cas de la Montagne d'Or de façon préventive dans le cadre du Tribunal international des droits de la Nature qui s'est tenu à Bonn en marge de la COP 23. L'association a également présenté le cas des droits de l'Amazonie Française à l'occasion du Symposium anniversaire des 10 ans de l'inscription des Droits de la Nature dans la constitution équatorienne, à Quito en septembre 2018. Ainsi, NR a médiatisé ce projet au sein du réseau de l'Alliance Globale pour les droits de la Nature et de End Ecocide on Earth.

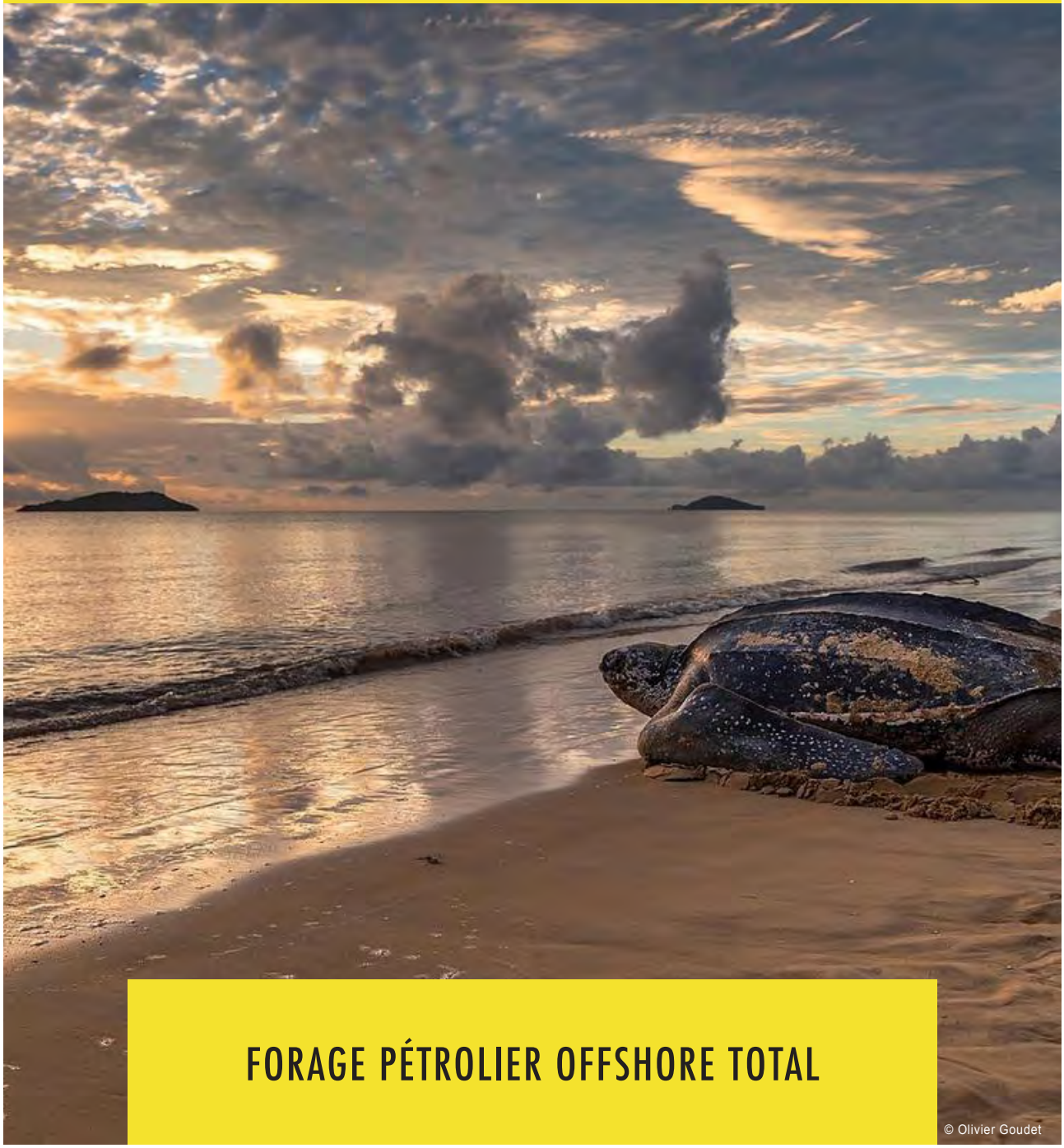

FORAGE PÉTROLIER OFFSHORE TOTAL

© Olivier Goudet

SAUVER LE RÉCIF DE L'AMAZONE DES PROJETS DE FORAGES ET D'EXPLORATION PETROLIERE

Nature Rights s'est engagée contre le projet de forages offshore de la compagnie TOTAL au large des côtes de la Guyane, au sein du collectif SPOG - Stop Pétrole Offshore Guyane. NR a mené une campagne faisant valoir les droits de la nature et la nécessité de protéger les fonds marins en coordonnant l'ensemble des opposants au projet en métropole. NR a également déposé un recours contre le projet d'exploitation au sein d'une coalition d'association regroupant entre autre Greenpeace France, Sea Shepherd, 350.org. NR a également mobilisé et sensibilisé le public en participant à l'enquête publique et en réalisant des conférences et des interventions. Cette mobilisation a fait l'objet d'une forte couverture médiatique.

Le géant pétrolier TOTAL envisageait de forer 5 puits d'exploration à 150 km au large de la Guyane. Il s'agit de puits réalisés à plus de 2.000 mètres sous la surface de l'océan, des forages dit ultra-profonds dont **les risques environnementaux se sont révélés très importants depuis la catastrophe de Deepwater Horizon**, dans le Golfe du Mexique.

CÔTES DE GUYANE & RÉCIF DE L'AMAZONE

Les écosystèmes côtiers et marins du bassin de l'embouchure de l'Amazone sont l'une des régions les plus riches en biodiversité de la planète. La qualité de ces habitats est reconnue comme exceptionnelle au niveau mondial. Ces écosystèmes sont le refuge de nombreuses espèces marines dont le cachalot, le grand dauphin et la baleine à bec. **Les plages de Guyane comptent parmi les plus importants sites de pontes de tortues marines au monde, comme la tortue Luth, une espèce menacée.**

Récemment, un trésor caché au large des côtes brésiliennes et guyanaises a été découvert: le Récif de l'Amazone. Cet écosystème rare et inhabituel qui constitue un réservoir biologique marin majeur est en grande partie encore inconnue. Mais les scientifiques ont pu observer qu'une partie du récif accueille une des plus fortes densité et diversité de cétacés.

Alors qu'il reste encore tout à apprendre de ce site extraordinaire, ce récif était directement menacé par le projet d'exploration pétrolière que Total a mené au large des côtes guyanaises.

MENACES DU PROJET DE FORAGES OFFSHORE DE TOTAL

À 120 kilomètres des côtes guyanaises, Total avait prévu de creuser cinq puits de forage exploratoires où la société espérait découvrir entre 500 et 1.000 millions de barils de pétrole. Un premier puit a été réalisé entre le mois de décembre 2018 et février 2019. A 2.000 mètres de profondeur, le site était relié par un tube au MODU, un navire immobilisé au-dessus en permanence, ravitaillé par une flottille chargé de faire de constants aller-retour entre le port de Cayenne et le bateau mère.

Les puits étaient situés dans une zone de courants marins forts et de risque sismique, deux facteurs aggravants de marée noire. Ce projet faisait craindre un désastre écologique pour la Guyane, considérant que Total prévoyait 30 jours pour endiguer les fuites. Plusieurs milliers de kilomètres risquaient ainsi d'être touchés, des mangroves et des plages des côtes Guyanaises auraient pu être détruites.

Le site de forage situé à proximité du récif corallien laissait craindre un impact durable en cas de pollution. La société Total a elle-même reconnu que "l'hypothèse que les eaux guyanaises seraient une zone de mise bas et de nurserie semble se confirmer pour plusieurs espèces (cachalot, grand dauphin et possiblement baleine à bec)". Un incident sur un des puits ou un des bateaux aurait causé la dégradation de cet environnement avant même que les scientifiques n'ait plus l'étudier dans son intégralité.

Enfin, ce projet menaçait durablement les zones de pêche pour les communautés locales et autochtones. La pêche génère 800 emplois directs et près de 2400 indirect, elle est vitale pour l'économie locale et la sécurité alimentaire de la région.
Alors que les retombées économiques de tels forages étaient minimes pour la Guyane, les citoyens auraient en revanche eu à payer la facture en cas de catastrophe. Un comportement irresponsable que n'a eu de cesse de dénoncer l'association.

ACTIONS

MOBILISATION

→ Participation à l'enquête publique du 16 juillet au 23 août 2018 par la création d'un formulaire de participation en ligne à l'enquête publique : dépôt de près de 4.000 avis opposés à la réalisation des forages offshore.

→ lancement d'un boycott citoyen en ligne sur I-boycott, pétition en ligne contre le projet (14.000 signatures).

→ Campagne pour la protection des fonds marins :

En partenariat avec les organisations locales, NR a mené dès la rentrée 2018, une campagne dédiée à la protection des droits de la Nature en lien avec le rôle des écosystèmes marins. NR a fait valoir la nécessité de protéger le climat et de renforcer la lutte contre les industries extractivistes écocidaires et climaticides qui mettent en danger la vie sur notre Planète.

Cette campagne était composée d'un volet pédagogique et de communication, dédié au plaidoyer en faveur des droits de la Nature et d'un volet juridique, afin d'accompagner l'action en justice à l'encontre du projet de forages pétroliers de Total, mené par des associations de Guyane et de Métropole.

→ vidéos de sensibilisation : Grâce à la collaboration avec l'association ZEA, NR a invité le Média BRUT NATURE a suivre la campagne sur le territoire au mois de décembre. Ces vidéos ont permis de mettre en avant les différents enjeux et les actions menées sur le territoire, notamment la Marche pour le climat à Cayenne à travers la réalisation d'une tribune vidéo pour l'abandon du projet de forage de Total en Guyane.

→ une coordination de l'ensemble des opposants au projet a été mise en place en métropole : organisation d'évènements, mobilisation du grand public, relais presse, rencontres avec les institutions, coordination de réseaux…

RECOURS JURIDIQUE CONTRE LE PROJET

NatureRights a déposé un recours en justice avec les associations Greenpeace France, Les Amis de la Terre - France, Guyane Nature Environnement, Sea Shepherd France, Surfrider Europe et ZEA. Ce recours a été fortement médiatisé et a permis de faire connaître les enjeux du projet et les irrégularités autour de l'attribution de l'autorisation de forage.

Bien que le recours ait été rejeté en première instance, les associations ont décidé de former un pourvoi devant le Conseil d'Etat afin de faire appliquer le droit ! Une réponse est attendue courant de l'année 2019.

SENSIBILISATION DU PUBLIC :

NR a également entrepris des démarches de sensibilisation du public par le biais de conférences et d'interventions diverses. Une conférence intitulée "SAUVER LE RECIF DE L'AMAZONE ET LE CLIMAT FACE A TOTAL" a été tenu au Consulat Paris le 25 octobre. Une seconde conférence relative à l' "OCEAN, CLIMAT, TRANSITION : QUEL AVENIR POUR LA GUYANE" a été organisé au cinéma Eldorado, à Cayenne le 7 décembre. Enfin, NR a participé aux Journées d'été d'EELV.

RELATION AVEC LES INSTITUTIONS :

NR a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) pour violation de l'obligation de saisine. Suite à son action la Commission nationale de la Protection de la Nature s'est auto-saisie de ce dossier.

PUBLICATIONS ET REVUES DE PRESSE :

La campagne de NR pour la protection des océans contre les projets extractivistes a également été beaucoup couverte sur le plan médiatique: 15 articles presse, campagne vidéo BRUT, France 2, Le Media, RT France sur la campagne et 15 articles sur le recours en justice.

POINT ACTU

TOTAL ABANDONNE LES FORAGES EN GUYANE

Finalement le 28 février, le directeur général de Total Exploration et Production Guyane Française (TEPGF) a annoncé la fin des forages exploratoires en mer, lancés mi-décembre 2018, au large de la Guyane. Aucun gisement de pétrole n'a été découvert. NR accueille cette décision avec soulagement. Grâce à la loi Hulot, aucune prospection pétrolière ne pourra plus être menée en Guyane et cette décision constitue de facto un moratoire sur l'extraction pétrolière sur le littoral guyanais. NR envisage de poursuivre son action de sensibilisation aux droits de la Nature et à la protection du climat.

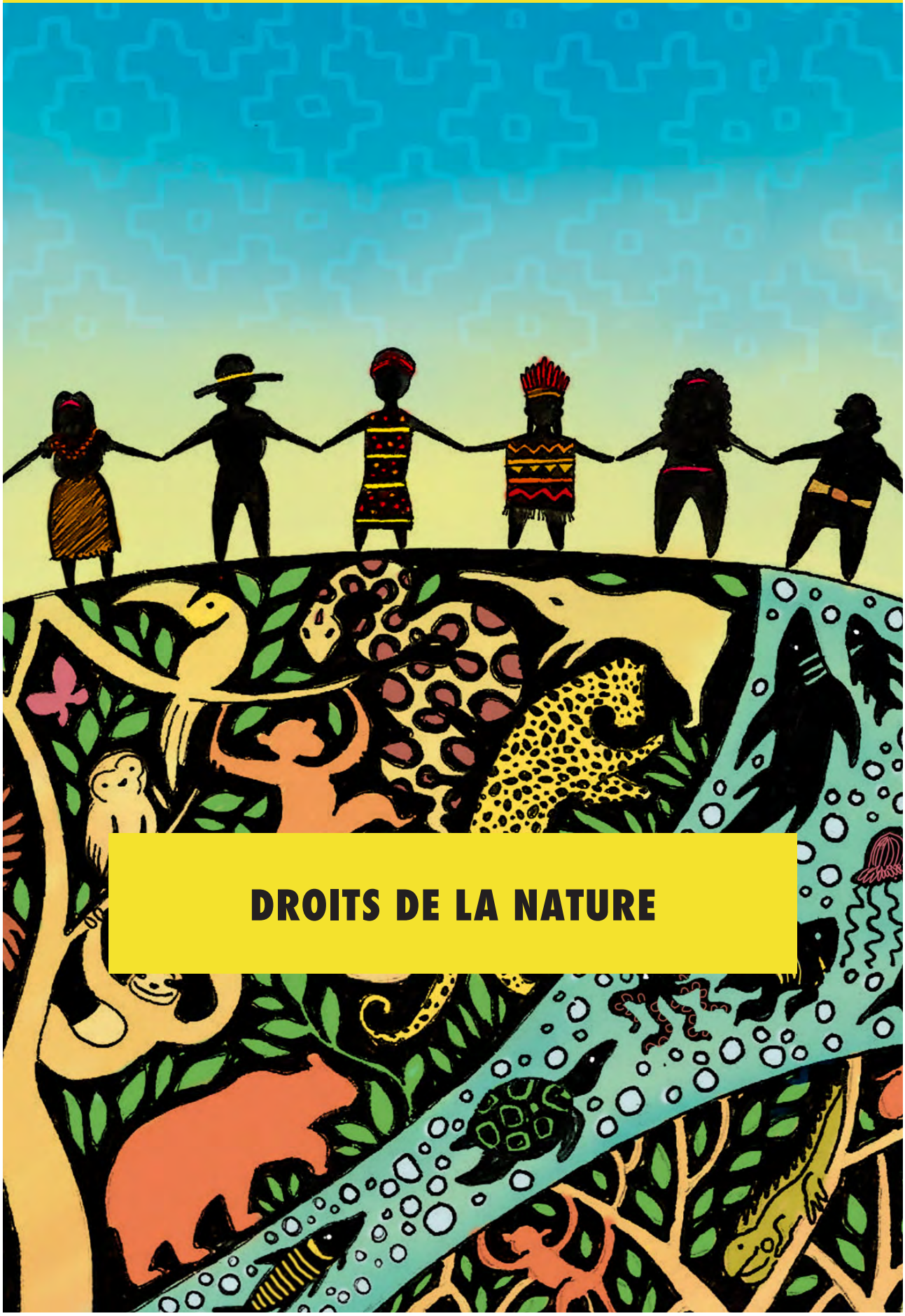

DROITS DE LA NATURE

GLOBAL ALLIANCE DES DROITS DE LA NATURE

En 2018, Nature Rights s'est engagé pour faire valoir la reconnaissance des droits de la Nature. NR a inscrit ses campagnes de plaidoyer dans le réseau de l'Alliance globale pour les Droits de la Nature, via le Symposium des droits de la Nature à Quito, Equateur. En Octobre 2018, l'association a également participé à l'Appel pour une Constitution écologique.

TRIBUNAL INTERNATIONAL DES DROITS DE LA NATURE @ BONN

En décembre 2017, en tant que membre du comité executif de la Global Alliance for the Rights of Nature (GARN), NR a participé à l'organisation du Tribunal international des droits de la Nature qui s'est tenu à Bonn en marge de la COP 23. Dans ce cadre NR a défendu le cas du projet de montagne d'Or, avec la Fondation France Libertés, la Jeunesse Autochtone de Guyane, et Maiouri Nature.

LE CAS PREVENTIF DE LA MONTAGNE D'OR

En marge de la COP 23 s'est tenue la quatrième édition du Tribunal international des droits de la nature. Nature Rights a défendu les opposants aux projets minier Montagne d'or. Les conséquences climatiques, environnementales et sociétales irréversibles ont notamment été dénoncées. Ainsi, NR a médiatisé ce projet au sein du réseau de l'Alliance Globale pour les droits de la Nature et de End Ecocide on Earth.

Dans sa décision, le Tribunal international des droits de la nature, composé d'éminentes personnalités politiques reconnues pour leur autorité morale en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement, recommande la suspension immédiate du projet. Ce jury citoyen a estimé que le projet constituait une menace trop importante pour les droits de la nature tels qu'établis dans la Déclaration universelle des droits de la terre mère et déclare qu'il tiendrait l'Etat français pour responsable s'il venait à l'autoriser.

SYMPOSIUM, LES 10 ANS DES DROITS DE LA NATURE @ QUITO

L'association a été invitée à participer au Symposium international des droits de la Nature à Quito, Equateur du 27 au 29 septembre 2018. Elle y a notamment présenté le cas des droits de l'Amazonie Française à travers un plaidoyer contre le projet de la Montagne d'Or et des forages de TOTAL.

Organisé par l'Alliance mondiale pour les droits de la Nature, le Symposium international international des droits de la Nature commémorait les 10 ans de l'inscription des Droits de la Nature dans la constitution équatorienne, reconnus pour la première fois dans le monde par l'Equateur en 2008. Dix ans après, les droits de la nature ont connu une avancée remarquable dans le monde entier, de la Nouvelle-Zélande à la Colombie en passant par l'Inde.
Ce symposium a permis de rassembler des leaders du monde entier afin d'évaluer les réussites et les échecs des lois, des affaires et des jugements en matière de droits de la Nature et de renforcer la solidarité et les stratégies en vue de faire progresser le mouvement dans les années à venir. Dans le cadre de cet évènement une Déclaration de principe a pu être adoptée pour une meilleure protection de la Terre Mère et la reconnaissance de ses droits.

Nature Rights a également pu présenter son engagement pour la reconnaissance des droits de la Nature en Guyane à travers son action contre les projets de mine à ciel ouvert Montagne d'or et les forages offshore de TOTAL.

CAMPAGNE GLYPHOSATE

SAUVER LA PLANÈTE

S'ENGAGER POUR L'INTERDICTION DU GLYPHOSATE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nature Rights s'est engagée dans la campagne nationale de lutte contre le glyphosate, un pesticide aux conséquences désastreuse pour la santé et la nature. La campagne glyphosate organise des tests pour mesurer la concentration en glyphosate dans l'urine des citoyens, et leur donner la possibilité d'agir en justice. L'objectif de ces actions est de créer une pression citoyenne de grande ampleur afin de pousser les pouvoirs public à interdire le pesticide.

Notre environnement est saturé en pesticides tel que le glyphosate. Le glyphosate a des effets cancérogènes, tératogènes, génotoxiques, antibiotiques. Il a sa part de responsabilité dans la maladie chronique des reins, dans les perturbations causées par sa fonction de chélateur de métaux... Perturbateur endocrinien, il est en partie responsable de problèmes d'allergies, d'obésité, de résistance de super-bactéries pathogènes ainsi que de l'extinction des abeilles.
Outre leurs effets sur la santé, les pesticides sont ciblés par les scientifiques comme la première cause de déclin des insectes et de l'appauvrissement de nos sols en s'attaquant à la vie qui les compose. L'ensemble de ces conséquences les rendent responsables d'un véritable écocide.

La campagne montre que les pesticides sont partout, le glyphosate en étant un marqueur dans nos urines. L'imprégnation des organismes, par sa présence constante dans l'environnement, est avérée par toutes les campagnes d'analyse faites dans le monde. Toutes les personnes sont concernées, quelque soit leur lieu de résidence, leur âge ou leur sexe.

Cette campagne encourage les citoyens à porter plainte en leur nom propre contre les personnes physiques responsables des firmes fabriquant des pesticides à base de glyphosate et contre celles en responsabilité des organismes ayant contribué à leur maintien sur le marché. Cette procédure est inédite en France car elle ouvre la possibilité d'agir à toute personne ayant été exposée et contaminée au glyphosate. En mars 2019, plus de 650 plaintes relatives au produit ont été enregistrées ou étaient en cours de dépôt.

Toutes les personnes qui se mobilisent dans cette campagne répondent à un engagement personnel, citoyen et responsable. Elles se lèvent pour affirmer leur refus d'être en permanence exposés à des pesticides qui mettent en danger leur santé, celle de leurs proches et celle de tous les êtres vivants sur terre. Face à la malveillance des industriels et à la léthargie des pouvoirs publics, des initiatives émergent pour montrer l'omniprésence des pesticides et leur nocivité.

ACTIONS

En octobre 2018, Nature Rights s'engage à développer la campagne glyphosate en région parisienne. Marion Nguyen est la référente de la campagne glyphosate à Paris.

D'octobre à fin janvier, le groupe de travail de la campagne s'est réuni pour réfléchir aux partenariats de diffusion, aux canaux de financements, et à l'organisation des réunions publiques de sensibilisation et des tests urinaires à venir.

Le 7 décembre 2018 a lieu la première réunion publique, la plupart des 40 participants se sont inscrits à la première session de prélèvements urinaires prévue début 2019.

En mars 2019, plus de 1650 plaintes ont été déposées ou sont en cours de dépôt.

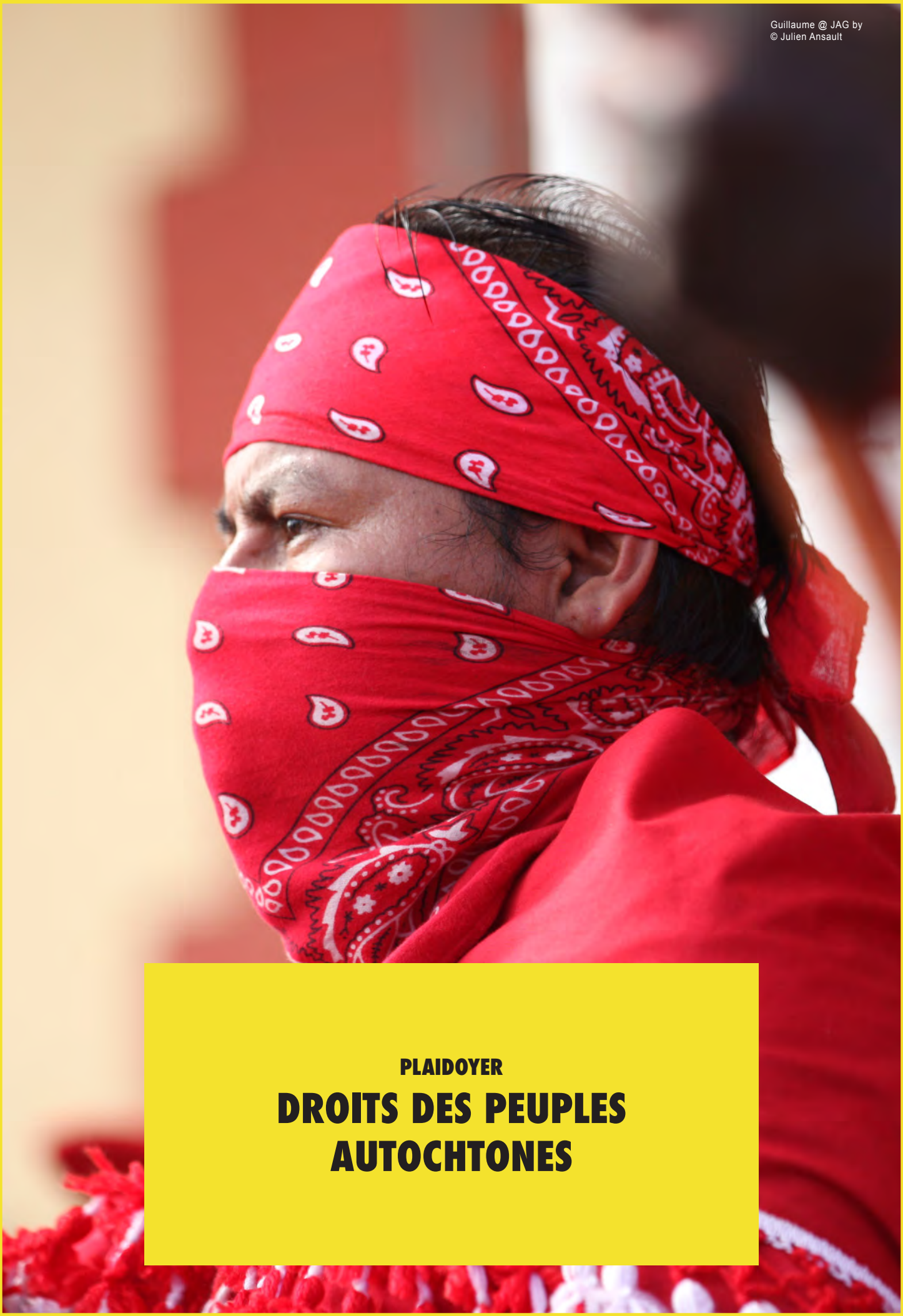

Guillaume @ JAG by
© Julien Ansault

PLAIDOYER

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

PEUPLES AUTOCHTONES DE GUYANE : NI CONNUS, NI RECONNUS

Du fait de son passé colonial, la Guyane a hérité d'une grande diversité culturelle. Des Amérindiens, peuples originaires de ce territoire, y vivent parmi une mosaïque ethnique de plus de 25 groupes différents (créoles et bushinengué, hmongs et chinois, européens, sud américains,...).

Les Amérindiens étaient traditionnellement des communautés nomades traversant l'Amérique centrale et du sud. La colonisation, les guerres et les maladies ont conduit à la disparition de 90% de la population amérindienne. Aujourd'hui, les Peuples Autochtones subissent de plein fouet l'impact du développement occidental et de la francisation. Partagés entre leurs traditions ancestrales et l'évolution de la société, ils traversent une crise identitaire, qui a pour conséquence la disparition des connaissances traditionnelles, l'effacement du lien à la terre et le délitement des structures sociales traditionnelles.

Et pour cause... La France refuse de reconnaître aux Amérindiens le statut particulier de Peuples Autochtones. Au nom du principe d'indivisibilité, inscrit dans la Constitution, la France s'oppose à la reconnaissance des Peuples Autochtones et à l'octroi d'un statut qui leur permettrait d'obtenir des droits spécifiques, adaptés à leur situation.

De même, la France refuse de ratifier la Convention n°169 de l' Organisation internationale du Travail (OIT), le seul instrument juridique international contraignant portant sur l'adoption de mesures spécifiques pour protéger les Peuples Autochtones, leurs institutions, leur propriété, leur culture et leur environnement.

Cette volonté d'homogénéisation aux normes de la république se fait dans le déni des réalités culturelles et naturelles. Elle se traduit, chez les amérindiens, par **un processus d'assimilation précaire à la citoyenneté française et provoque la destruction systématique des modes de vie et de pensée, ainsi que la disparition du cadre de vie traditionnel en harmonie avec la Nature.**

Ce mal-être multifactoriel se traduit par un sentiment de désœuvrement de la population, un fort taux d'alcoolisme, une addiction aux drogues, et un taux de suicide 17 fois supérieur à celui de métropole, qui touche principalement les jeunes. Ces maux se sont encore amplifiés depuis une dizaine d'années.

Cette reconnaissance leur permettrait de sauvegarder leur mode de vie, leur culture et d'acquérir une autonomie dans la gestion de leurs ressources qui soit adaptée à leurs traditions et dans le respect de la Nature.

MISSION DE TERRAIN
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE & TECHNIQUE

PLAIDOYER POUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Depuis 2017, Nature Rights s'est engagée auprès des Populations Autochtones de Guyane dans un programme d'accompagnement technique et juridique en soutien à leurs revendications et à la reconnaissance de leurs droits : droit à l'autodétermination, droit à la terre et souveraineté territoriale, droit d'exercer leur mode de vie et leur culture. Nature Rights organise son action de plaidoyer en soutien au mouvement amérindien à l'échelle nationale : d'une part, par un accompagnement technique sur le terrain, et, d'autre part, par une coordination relais en métropole.

DES MOBILISATIONS DE MARS 2017 AUX REVENDICATIONS DU COLLECTIF DES AUTOCHTONES DE GUYANE

Les mobilisations de mars-avril 2017 furent l'expression d'un état de crise généralisé de la société guyanaise, tous corps de la société confondus. A l'issue de ces manifestations, un accord a été conclu entre l'Etat français et les représentants des organisations mobilisées, dont les représentants autochtones : les Accord de Guyane.

Ces Accords prévoient un nombre conséquent d'engagements de la part du gouvernement et des institutions locales envers les Peuples Autochtones, parmi lesquelles la restitution de 400.000 hectares aux Peuples Autochtones, la reconnaissance des Peuples Autochtones par l'État français et la ratification de l'OIT 169, l'arrêt des méga-projets miniers tels la Montagne d'Or, la lutte contre l'orpaillage illégal et la pollution au mercure, l'obtention de droits différenciés concernant l'éducation, les droits collectifs, et bien d'autres.

De plus, 2018 a aussi permit de fédérer le mouvement amérindien et de l'amplifier autour d'un enjeu commun : la lutte contre la Montagne d'Or

Ces circonstances ont requis d'envisager une coordination amérindienne sur le plan politique, juridique et organisationnel au niveau régional et national afin de travailler aux termes de ces revendications et aux négociations.

ACTIONS

MISSION DE TERRAIN D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET TECHNIQUE

Nature Rights s'est engagé aux côtés des Peuples Autochtones dans le cadre d'une mission de terrain d'accompagnement technique et juridique à la mise en place effective des revendications résultant des engagements de l'Accord de Cayenne du 2 avril 2017, ainsi qu'à la reconnaissance de leurs droits.

Pour ce faire, NR a créé une antenne locale en Guyane, ancrée dans la réalité du quotidien et des besoins locaux. L'objectif est de co-construire une stratégie de travail adaptée à travers le suivi et l'accompagnement afin de permettre à ces revendications de se concrétiser. Les travaux ont porté sur :

→ LE FONCIER

Accompagnement à la restitution de 400.000 hectares aux Peuples Autochtones, et leur prise en main de la gestion foncière notamment par la création d'un Office Foncier Amérindien (OFA), et le soutien juridique et technique à la rédaction des Statuts.

Soutien juridique foncier dans les villages, à la demande des autorités coutumières : village Kamuyene (chef Labonte), village Favard (chef Zacharia), village Bellevue (chef Kouyouri)

→ MISE EN PLACE DU GRAND CONSEIL COUTUMIER

Accompagnement à la mise en place du Grand Conseil Coutumier des populations amérindiennes et bushinengé, notamment par des travaux juridiques sur le Règlement Intérieur conçu de manière à défendre les intérêts des Amérindiens auprès de l'Etat (préfecture et CTG)

→ SUJETS D'ACTUALITÉ PORTANT ATTEINTE AUX DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES :

→ Droits culturels et des modes de vie traditionnels : etudes des impacts du permis de chasse, des projets REDD ect

→ Droit à l'autodétermination et à la consultation préalable : information sur les protocoles de consultation autochtones, mise en place d'une proposition de protocole de consultation encadrant les relations entre la Collectivité Territoriale de Guyane et les autorités coutumières

→ Lutte contre l'industrie minière, l'orpaillage illégal et la pollution au mercure : Travaux juridiques et d'information portant sur le Droit à un environnement sain, les droits sociaux, les droits culturels, notamment en matière de défense du patrimoine culturel.

MÉTHODOLOGIE ET OUTILS POUR LE RENFORCEMENT DU MOUVEMENT

La mise en place de méthodologies et d'outils collaboratifs a contribué au renforcement du mouvement et à son autonomisation, afin de renforcer son indépendance politique et sa souveraineté territoriale.

Nature Rights a participé à la mise en place d'une méthodologie de travail inclusive et sur mesure, impliquant l'ensemble des organisations amérindiennes**: FOAG (FÉDÉRATION DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES DE GUYANE), ONAG (ORGANISATION DES NATIONS AUTOCHTONES DE GUYANE), JAG (JEUNESSE AUTOCHTONE DE GUYANE), FÉDÉRATION PARIKWEHNE, FÉDÉRATION LOKONO ET COLLECTIF DES PREMIÈRES NATIONS,** ainsi que des personnalités autochtones, tel que Alexis Tiouka, juriste autochtone; et des autorités coutumières, dans le respect du protocole des chefferies traditionnelles.

Par le biais de l'organisation régulière de séminaires, des travaux collectifs ont pu être réalisés sur de nombreux sujets d'actualité du monde amérindien, renforcé par la mise en place d'outils et de méthodologies de travail ouvertes et participatives. Cette approche contribue à renforcer les capacités organisationnelles et les dynamiques collectives et participe à la cohésion du mouvement amérindien, condition sine qua none pour son renforcement.

Nature Rights a participé à l'organisation de 3 séminaires.

→ SÉMINAIRES

- Un premier séminaire Foncier (OFA) a été organisé le 14 et 15 avril au village Terre Rouge
- Le 19 Mai 2018 le séminaire Foncier & Grand Conseil Coutumier a été organisé au village Pierre.
- Enfin la médiathèque de Kourou a accueilli le séminaire Foncier & Grand Conseil Coutumier le 2 et 3 juin.

Dans le cadre de ces séminaires,NR a été moteur dans l'élaboration des documents de travail des séminaires et de leur diffusion. Suite à ces travaux, NatureRights a été inscrit auprès du Grand Conseil Coutumier en tant que membre de la commission ad hoc relative à la restitution du foncier amérindien.

PUBLICATIONS

DIFFUSION D'UN PLAIDOYER JURIDIQUE À DESTINATION DES INSTITUTIONS ET DU PUBLIC

Soutien logistique et appui technique aux échanges entre les Peuples Autochtones et les institutions françaises. Ce soutien permet aux peuples autochtones de mieux faire valoirs leur intérêts et contribue à mieux connaître le positionnement des autochtones face à l'actualité du territoire.

Nature Rights apporte un éclairage juridique et fournit des expertises afin de clarifier les enjeux relevant des revendications des Peuples Autochtones en lien avec l'actualité du monde amérindien. L'ambition est de diffuser, de manière horizontale, des articles d'analyse diversifiés afin de permettre aux organisations autochtones une meilleure prise de décision et de sensibiliser les institutions de l'Etat.

→ Publication d'articles dédiés à la question des Peuples Autochtones par le biais du blog de NatureRights ou des médias.

→ Rédaction d'une lettre d'information sur les droits des Peuples Autochtones en partenariat avec Alexis Tiouka, juriste amérindien de Guyane ainsi que Marion Veber et Léandro Varison de la Fondation France Libertés.

- Lettre d'information n°1 (Février 2018): La création du Grand Conseil Coutumier, les enjeux.
- Lettre d'information n°2 (Avril 2018): Création de l'Office foncier amérindiens, quelles perspectives?
- Lettre info n°3 (Juillet 2018): Reconnaissance des droits des Peuples Autochtones, la saisine du Conseil d'Etat
- Lettre d'information n°4 (Décembre 2018) : Évolution statutaire en Guyane et référendum en Nouvelle Calédonie

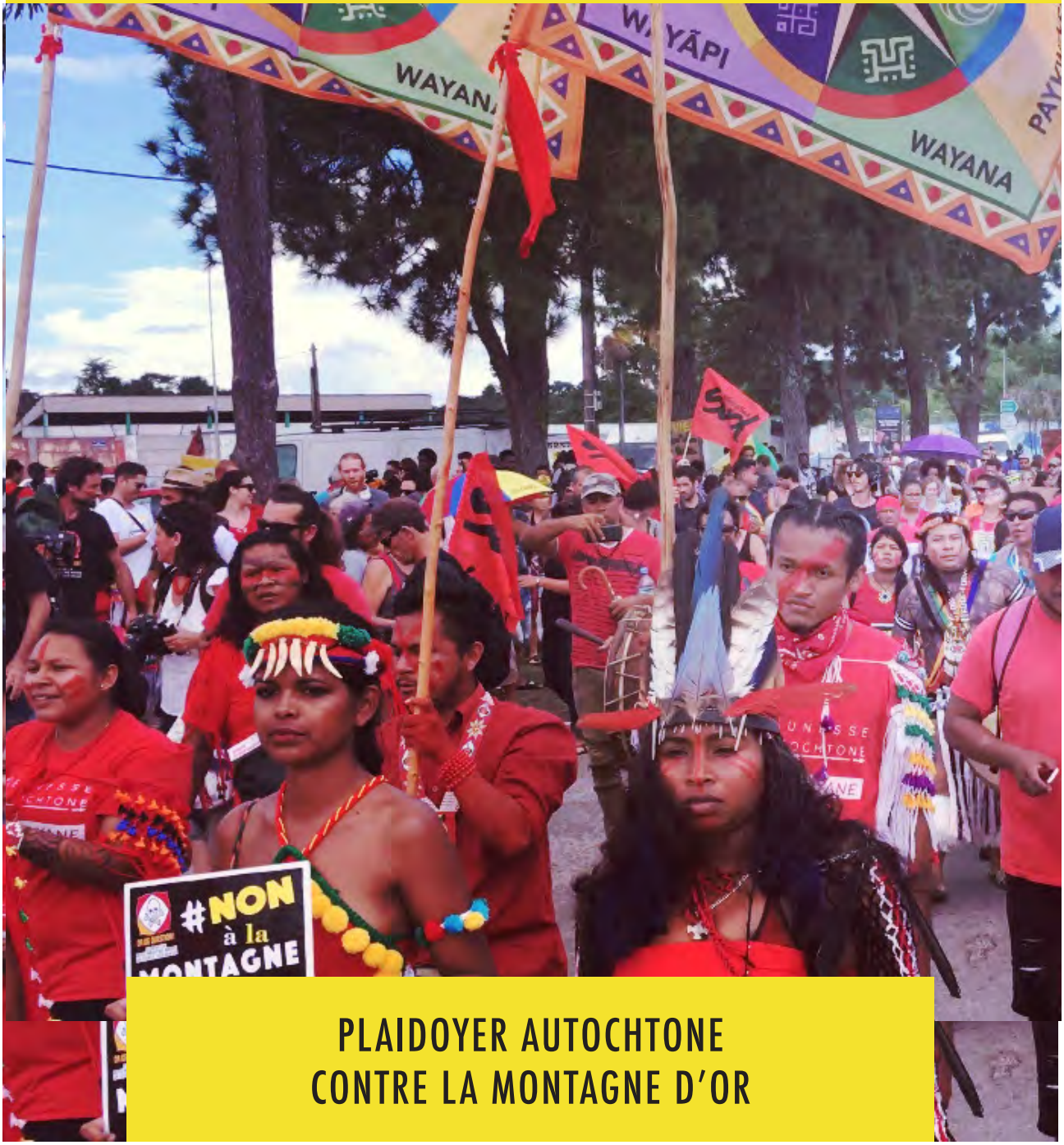

PLAIDOYER AUTOCHTONE CONTRE LA MONTAGNE D'OR

MONTAGNE D'OR : UN COMBAT NATIONAL AUX CÔTÉS DES PEUPLES AUTOCHTONES DE GUYANE

NatureRights s'est engagée contre le projet Montagne d'Or aux côtés des organisations Autochtones en défense de l'Amazonie, de la forêt, de l'eau et du patrimoine culturel et historique des Amérindiens de Guyane. L'association a apporté un soutien technique et juridique aux organisations amérindiennes dans l'élaboration d'un plaidoyer propre visant la défense des droits des Peuples Autochtones et la protection de leur patrimoine immatériel.

La lutte contre le projet Montagne d'Or a été un levier de mobilisation très fort pour le mouvement autochtone qui s'est uni face à ce défi national. Ce combat est devenu un vecteur d'engagement et de cohésion pour les autochtones, mais aussi pour l'ensemble des Guyanais sur le territoire.

En effet, le projet de la compagnie Montagne d'or, qui tente de s'imposer, passant outre le refus des autorités coutumières, constitue une violation du droit des Peuples Autochtones au consentement libre, préalable et éclairé, principe de droit international reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA) et la Convention n°169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux.

De plus, le projet Montagne d'or met en danger le patrimoine archéologique précolombien et l'héritage historique des Peuples Autochtones de Guyane française. En effet, l'étude menée sur le site a révélé la présence d'au moins 50 sites archéologiques, vestiges "néoindiens" dont l'interprétation reste indéterminée à ce jour.

La civilisation des Peuples Autochtones de Guyane est encore largement méconnue et ce patrimoine est aujourd'hui menacé de disparition, potentiellement détruit par les milliers de tonnes d'explosifs utilisés chaque jour pour creuser la mine, si le projet venait à voir le jour.

ACTIONS

UN EFFET DE LEVIER POUR UNE COORDINATION NATIONALE

Après le mouvement social de 2017, la mobilisation contre la Montagne d'or a su créer une dynamique collective, fédérant un grand nombre de représentants et organisations amérindiennes. Ce mouvement d'unité a donné l'essor à une coordination nationale de soutien afin de faire entendre ces revendications dans les institutions de métropole. Un collectif informel d'organisations s'est formé en ce sens.
Dans ce cadre, Nature Rights a participé à faire connaître les enjeux liés aux Peuples Autochtones et à la protection de la Nature et de l'Amazonie aux côtés des Amérindiens et des collectifs locaux. NR a pu développer en métropole un soutien aux campagnes de terrain, des stratégies de mobilisation et la coordination des organisations partenaires.

NR apporte un soutien militant, logistique et juridique afin de renforcer la coordination entre les acteurs guyanais et ceux de métropole, et mettre en place des outils de mobilisation et d'organisation collective visant à donner de la visibilité à la cause et à créer une mobilisation nationale. L'objectif est de faire connaître à l'échelle nationale les problématiques des Peuples Autochtones français et de sensibiliser aux enjeux du territoire. La création d'une plateforme regroupant l'ensemble des organisations autochtones et des organisations partenaires est en voie de consolidation.

PLAIDOYER DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES / MONTAGNE D'OR

VERS UN RENFORCEMENT DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET DU GRAND PUBLIC

La Montagne d'or a su catalyser l'attention et à affirmer la prise de position des Amérindiens sur la scène politique locale et nationale en défense de leurs droits et pour l'obtention de leur revendications.

En arrière plan, dans le cadre des travaux au sein du GCC, l'action de NR a contribué à consolider le plaidoyer et les relations des PA avec les institutions et les ONGs en métropole, par un travail d'accompagnement, d'expertise juridique, de coordination et de secrétariat (Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère des Outre-Mer, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), conseiller Outre-Mer de l'Elysée, Conseil d'Etat, Sénateurs et Députés, ONGs internationales..). NR a participé à l'organisation de la venue d'une délégation autochtones à Paris, notamment dans le cadre de l'invitation de Yannick Jadot, député Européen, en Juin 2017 ; ainsi que à la diffusion de leurs messages.

Sur le second semestre, NR a organisé de nombreux événements publics de sensibilisation aux droits des Peuples Autochtones afin de diffuser la cause à large échelle, notamment au Consulat, une micronation éphémère au coeur de Paris. Dans son champ d'action pluridisciplinaire, NR a également conçu une exposition artistique itinérante, "le Code Amazonien" afin de sensibiliser de nouveaux publics.

→ EVENEMENTS ORGANISÉS:

Conférence "MONTAGNE D'OR EN GUYANE ET PEUPLES AUTOCHTONES"avec le député européen Yannick Jadot le 27 juin 2018 au Consulat Paris 14, avec la fondation France Libertés, les porte-paroles de la Jeunesse autochtone guyanaise, Alexis Tiouka, juriste des peuples autochtones, et Lambert Wilson

Conférence DÉFENDRE L'AMAZONIE FACE AUX ENTREPRISES TRANSNATIONALES, les cas de Chevron en Équateur et de la Montagne d'Or en Guyane française, le 9 octobre 2018 au Consulat Paris 14, avec l'UDAPT (Union des communautés affectées par les opérations pétrolières de Texaco), les Amis de la Terre et la Jeunesse Autochtone de Guyane.

Conférence «70 ans après la déclaration universelle des droits de l'homme, quel héritage aujourd'hui» organisé par le Barreau de Paris le 29 novembre.

POUR LA RECONNAISSANCE DES PEUPLES AUTOCHTONES DE GUYANE

Les travaux menés par NR et les organisations partenaires convergent vers le plaidoyer pour la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones en Guyane et en métropole, auprès des institutions des ministères et du grand public.

Reconnaître les Peuples Autochtones et ratifier la Convention 169 de l'OIT est une des principales revendications des Peuples Autochtones. De cette reconnaissance relève le droit à l'autodétermination, le droit à la consultation préalable et éclairée, les droits territoriaux et les droits culturels, le droit à une éducation différenciée ou encore le droit à la propriété collective des terres, etc...

Cette lacune en droit français est considérée par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) comme une des sources du mal-être amérindien.

Depuis une 20aine d'années, cette revendication se heurte à une grande résistance dans les institutions françaises. Or il est devenu primordial de leur reconnaître des droits, que ce soit au regard du respect effectif des droits fondamentaux des Peuples Autochtones, ou à l'égard de l'opinion publique internationale, car la position de la France est un frein aux avancées dans les négociations onusiennes.

Après des années d'isolement, d'acceptation de normes condescendantes imposées par l'Etat et les institutions locales, et de dépendance politique, les Amérindiens se positionnent, s'affirment et se mobilisent pour défendre ouvertement leurs droits.

On observe désormais un rééquilibrage des pouvoirs sur l'échiquier politique entre les représentants autochtones et les institutions territoriales. Cet élan leur octroi un poids renforcé à l'échelle locale et nationale, une plus grande représentativité auprès des institutions, plus de visibilité dans les médias et plus d'indépendance dans l'action.

Nous voyons les victoires émerger, un intérêt national grandissant de la presse nationale pour les Peuples Autochtones, ainsi que le bras de fer autour du projet minier de la Montagne d'Or, de part les prises de positions en défaveur du projet de la Ministre aux Outre mer et du Ministre de l'environnement .

Il s'agit d'un momentum dans l'histoire de la lutte autochtone, il est nécessaire de maintenir une convergence des forces pour participer au renforcement du mouvement et à son autonomisation vis-à-vis des pouvoirs locaux en s'appuyant sur les leviers juridiques visant à la réalisation des revendications des Peuples Autochtones.

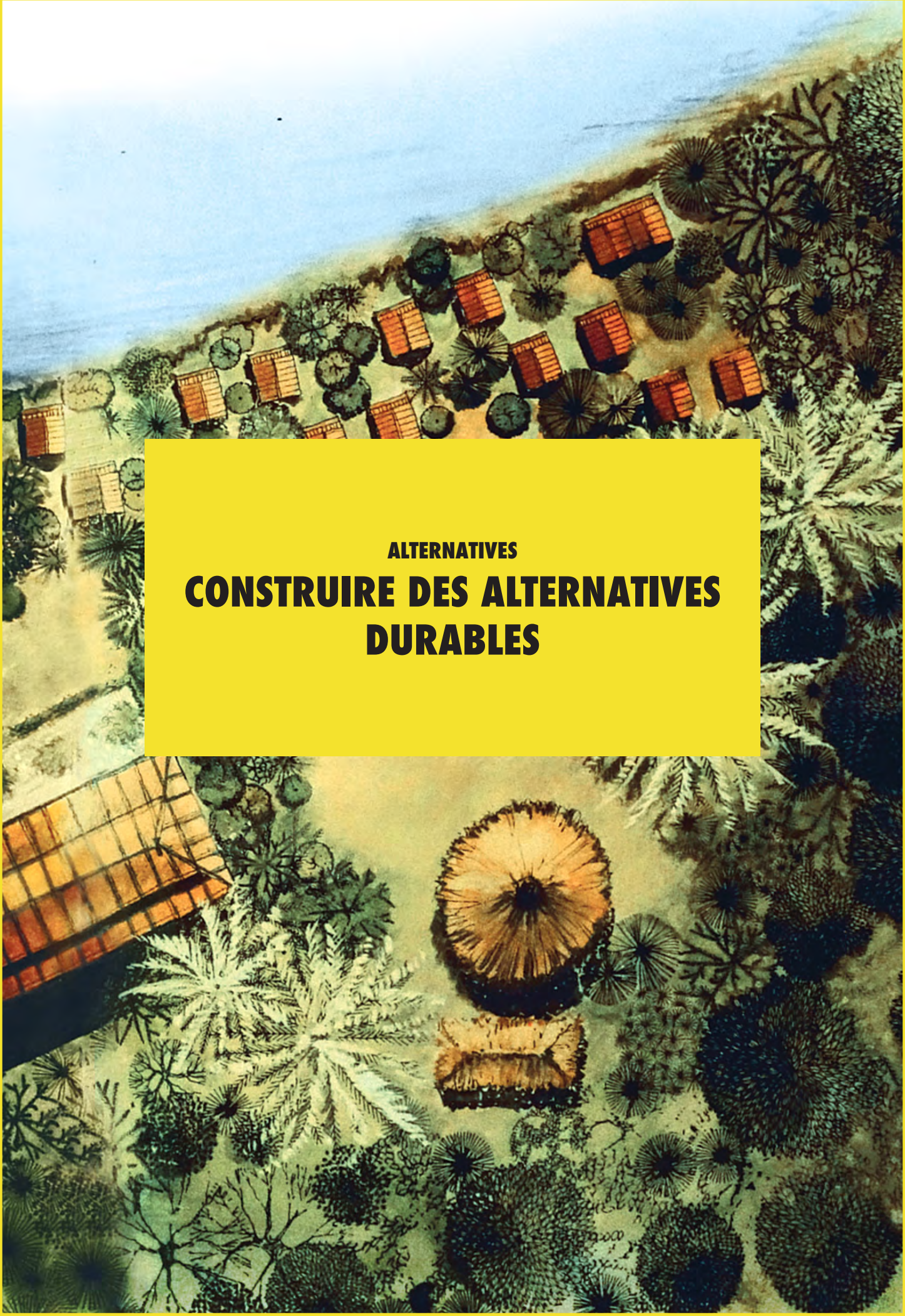

ALTERNATIVES

CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES DURABLES

SAVOIRS TRADITIONNELS & GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Les liens étroits qui relient les communautés de la forêt, leurs territoires et leurs identités culturelles font de ces populations des acteurs majeurs de la préservation des écosystèmes.

Détenteurs d'un ensemble de connaissances et de savoir-faire traditionnels, ils entretiennent des systèmes de gouvernance et de valeurs coutumières qui jouent un rôle essentiel dans la gestion durable de la forêt, la préservation de ses cycles naturels, et l'enrichissement philosophique et spirituel de notre perception du vivant.

Or, les logiques d'exploitation intensive des ressources naturelles, caractéristiques des fronts pionniers amazoniens, sont aujourd'hui responsables de l'appauvrissement d'un patrimoine naturel et culturel très riche et largement méconnu.

Ce modèle de prédation va de pair avec des logiques d'assimilation et d'acculturation précaires des communautés locales, provoquant un déracinement, et une destruction progressive du lien à la terre : négliger les activités de subsistance comme la chasse, la pêche et la culture en abattis, la fabrication d'objets domestiques (poteries, vannerie) au profit d'un modèle de consommation, non sans impact sur les modes de vie et l'environnement.

A travers le programme des «Savoirs de la Forêt», NatureRights cherche à construire une voie alternative au développement économique aggressif et court-termiste afin de promouvoir une vision de société et de développement qui permette la valorisation durable des richesses naturelles et culturelles de l'Amazonie.

PROGRAMME « LES SAVOIRS DE LA FORÊT »

ENTRE L'AMAZONIE BRÉSILIENNE ET LA GUYANE FRANÇAISE

Né du peuple Ashaninka au Brésil, "Les Savoirs de la Forêt" est une approche communautaire fondée sur la préservation des écosystèmes à travers des pratiques de gestion inspirées des savoirs traditionnels. Depuis 2012, NR soutient et valorise cette approche auprès des Ashaninka. NR a créé le lien entre l'initiative brésilienne et la Guyane Française, suite à une étude de faisabilité, donnant naissance en 2017 au projet de "Réseau des Savoirs de la Forêt» avec les communautés culturelles de Guyane.

GENÈSE DU PROJET

«ÉCOLE DES SAVOIRS DE LA FORÊT» ASHANINKA

Le concept est né du modèle YORENKA ÃTAME, créé par le peuple Ashaninka entre le Brésil et le Pérou. **Ce centre, destiné aux populations autochtones, a pour vocation la diffusion de pratiques durables de gestion des ressources naturelles fondées sur les savoirs traditionnels.** Les systèmes agro-forestiers (SAF) sont envisagés selon leurs usages alternatifs, culturels, spirituels, médicinaux ou nutritionnels. Ce modèle de développement oeuvre à renforcer les valeurs traditionnelles reliant les hommes à la Nature, à revitaliser les connaissances et pratiques ancestrales et à renforcer les identités culturelles. **Réelle plateforme d'intégration et d'échanges entre différentes cultures amazoniennes, ce modèle agit de manière systémique sur le plan écologique, social, économique et culturel.**

LA GUYANE : UN TERRITOIRE RICHE MAIS PEU VALORISÉ

Constituée à plus de 95 % de forêt primaire, la Guyane abrite une biodiversité et une diversité socioculturelle exceptionnelles. Peuples Amérindiens, populations d'origine africaine (créoles et bushinengué), métropolitains, communautés d'origine asiatique et sud-américaines, créent une mosaïque de plus de 25 groupes ethniques différents.

Malgré la richesse de ce territoire et de ces cultures, la Guyane reste encore globalement méconnue et rarement valorisée en métropole à ce jour. Les projets visant à valoriser la biodiversité et les savoirs ancestraux sont peu nombreux au regard du potentiel que présente la Guyane.

De surcroît, les populations autochtones partagées entre les traditions ancestrales et l'évolution de la société, traversent une crise identitaire, qui a pour conséquence l'accélération de la disparition des connaissances traditionnelles, l'effacement du lien à la terre et le délitement des structures sociales traditionnelles. Cette crise se traduit en Guyane par un taux de suicide important chez les jeunes amérindiens.

HISTORIQUE

A l'origine, le projet de l'Ecole des Savoirs de la Forêt cherchait à mettre en lien l'initiative Ashaninka du Brésil avec les peuples autochtones de Guyane, afin d'inspirer les porteurs de projets vers un modèle de résilience et de renforcement culturel.

En 2017, NR a conduit une étude de faisabilité du projet en Guyane Française. Cette mission sur le terrain s'est déroulée dans un contexte politique difficile avec le mouvement social de mars-avril 2017, et a mis en lumière les problématiques de ce territoire ainsi que les multiples atteintes aux droits des Peuples Autochtones.

Le bilan de cette étude avait souligné que les disparités géographiques et culturelles entre les différentes communautés amérindiennes de Guyane demandaient à repenser le projet afin de le faire reposer sur un réseau d'initiatives locales.

L'idée du «Réseau des Savoirs de la Forêt» s'est construite avec le collectif Jeunesse Autochtone de Guyane (JAG).

L'objectif principal du réseau était, à ce stade, la sauvegarde, la transmission et la valorisation de l'identité culturelle des Peuples Autochtones et des pratiques ainsi que des savoirs qui y sont associés. L'atteinte de cet objectif passait notamment par la création de contenus destinés à la communication et à la mise en valeur de nouveaux modèles économiques.
Par ailleurs, un des sous-objectifs internes était de favoriser les échanges entre les différentes communautés, et ainsi sortir du schéma d'isolement auquel elles sont souvent confrontées.

Les membres de la Jeunesse Autochtone de Guyane (JAG) ont procédé à un travail d'identification et de mise en relation avec des initiatives locales et de porteurs de projets. NatureRights s'est positionnée en appui technique aux différentes initiatives et en accompagnement sur la coordination. Le réseau s'est ainsi créé avec une dizaine de projets répartis sur l'ensemble du territoire guyanais, et représentatifs de l'ensemble des communautés amérindiennes de Guyane.

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

ACCOMPAGNER, DÉVELOPPER ET VALORISER "LES SAVOIRS DE LA FORÊT"

Le programme « Les Savoirs de la Forêt » a pour but d'appuyer et de promouvoir les initiatives locales qui participent à la sauvegarde des cultures et de la nature. L'objectif est de soutenir la création d'une économie locale basée sur la valorisation de la biodiversité ainsi que des savoirs et savoir-faire des communautés. A travers un réseau d'initiatives locales et une approche de valorisation auprès du grand public, le projet vise à renforcer le développement local et participe à la préservation des richesses du territoire.

LES ATOUTS D'UNE ÉCONOMIE DES SAVOIRS DE LA FORÊT

La démarche des "Savoirs de la Forêt" est de permettre aux populations locales de créer de la valeur économique à partir de leurs richesses culturelles et naturelles.

En effet, les savoirs traditionnels présentent un potentiel de développement et sont à même de constituer des alternatives durables face à des activités néfastes comme l'industrie minière. Ils participent à un développement local soutenable, respectueux de l'Homme et de la Nature.

Les projets ciblés par le programme des "savoir de la forêt" sont liés :

- **au développement de l'agroforesterie et des pratiques agricoles ancestrales**
- **à la valorisation de l'artisanat traditionnel et des productions locales**
- **à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement**
- **à la construction d'offres de tourisme équitable et solidaire.**

Par effet de ricochet, **ce programme permet de renforcer les identités culturelles et de soutenir la transmission de savoirs.** Il contribue également à la résilience et à l'autonomisation économique des communautés.

La création d'une économie basée sur les Savoirs de la Forêt permet de faire face à deux problèmes de terrain:

- La démobilisation des jeunes en raison du processus d'assimilation qui a provoqué un profond désintérêt pour les savoirs traditionnels.
- le besoin pour les porteurs de projet d'accéder à un revenu économique pour subvenir à leurs besoins immédiats.

Ainsi, la construction d'un modèle alternatif basé sur la vente de productions locales artisanales et agricoles et sur des activités écotouristiques, est un **moteur pour la valorisation des pratiques et des savoirs traditionnels.**

Cette approche s'avère très attrayante pour les communautés. Elle permet de mettre en avant les savoirs traditionnels tout en renforçant les valeurs sociales, écologiques, et économiques. Elle contribue à solliciter l'intérêt des jeunes générations en faveur de la réappropriation de leur identité, du fait qu'elles présentent des perspectives économiques intéressantes.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme se distingue en deux composantes :
Un réseau local d'initiatives et de projets locaux, et un mécanisme destiné à la sensibilisation du public et à la vente.

→ LE «RÉSEAU DES SAVOIRS DE LA FORÊT»

Actuellement en cours de développement en Guyane et au Brésil, **le RSF met en réseau et accompagne les initiatives qui misent sur la biodiversité et les cultures de l'amazonie comme levier de développement durable.**

Il s'agit de favoriser les synergies entre les communautés, le partage des ressources et la diffusion des bonnes pratiques sur le territoire, dans des domaines tels que l'agro-écologie, les savoirs et savoir-faire traditionnels, et la préservation et valorisation des écosystèmes. L'objectif est de pérenniser les projets, renforcer leurs impacts et augmenter l'autonomie et la résilience de ses membres.

ACTIVITÉS DU RÉSEAU DES SAVOIRS DE LA FORÊT

Les activités du RSF sont orientées sur trois axes :

- **L'accompagnement sur le terrain**, adapté aux besoins de chacun des porteurs de projet,
- **La valorisation des expériences locales, du patrimoine culturel et naturel par la création de contenus et leur diffusion en Guyane et en métropole**
- **La structuration des offres économiques et leur développement outre-mer, par la promotion et distribution des productions artisanales, agro-écologiques et la promotion de séjours touristiques solidaires et équitables.**

→ L'ENGAGEMENT PAR L'ACHAT

Branding du dispositif, le concept des «Savoirs de la Forêt» propose au grand public de contribuer à la préservation et la transmission des savoirs, par l'achat de produits artisanaux, agro-écologiques ou de séjours touristiques équitables et solidaires.

Cette démarche met l'accent sur le lien entre l'acte d'achat en tant qu'acte de valorisation, et donc de préservation des savoirs de la forêt.

ACCOMPAGNER ET METTRE EN RÉSEAU LES PROJETS LOCAUX

RENFORCER LA CAPACITÉ DES ACTEURS LOCAUX

NR propose un appui technique aux projets locaux, afin d'accompagner, valoriser et développer leurs activités, et renforcer leurs actions. La mise en réseau des initiatives locales, via le Réseau des Savoirs de la Forêt (RSF), permet de renforcer les synergies entre ces acteurs et répondre collectivement au défi de la transition écologique.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

NR met en place un dispositif d'accompagnement technique, comprenant la gestion de projet et la recherche de financements, la production de contenus et de supports de communication ; la diffusion et valorisation des initiatives, et le renforcement des capacités. L'objectif est d'autonomiser les porteurs de projet. Leur mise en réseau permet également la rencontre des savoirs, le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Les types de projets concernent :

→la valorisation de la culture et des savoirs traditionnels (artisanat, patrimoine culturel...),

→l'agriculture (agroécologie, agroforesterie, agriculture traditionnelle),

→ la valorisation du patrimoine naturel (éducation à l'environnement, éco-tourisme).

2018 : CONSTITUTION DU RÉSEAU DES SAVOIRS DE LA FORÊT EN GUYANE

1 EST : CENTRE DES SAVOIRS DE LA FORÊT - PANAKUH

Accompagnement à la création d'un centre de valorisation et transmission des savoirs amérindiens de la communauté Pahikweneh (Palikur) de l'est guyanais. Ce projet est porté par l'association Panakuh en partenariat avec Nature Rights.

2 LITTORAL : CENTRE D'AGRO-FORESTERIE - NONO'L DUPO WA

Accompagnement d'un projet visant à dynamiser l'activité de la communauté de Bellevue autour de l'agriculture. Ce projet s'appuie sur la création en 2017 d'un marché local avec ventes des productions agricoles et artisanales du village ; et valorise les pratiques d'agroforesterie sur la concession collective du village. Organisation d'échanges inter-communautaires sur la thématique de l'agroforesterie, concertation collective et rédaction du projet.

3 OUEST : PROJET MANEP+

Accompagnement à la création de séjours d'écotourisme, basé sur les savoirs traditionnels tels que la construction de carbet et les pratiques de survie en forêt, et sur la biodiversité guyanaise.

CENTRE DE TERRE ROUGE

Accompagnement de Jean-Jacques Asjeme pour la création d'un site de transmission et de mémoire des savoirs Kali'na.

4 LABEL SAVOIR-FAIRE WAYANA

Programme de référencement des savoirs de la communauté Wayana (techniques d'artisanat, connaissances spirituelles et philosophiques). Projet mené en partenariat avec l'association Gadepam. Accompagnement juridique (cadre réglementaire de création du label, création d'une association d'artisans), en communication (valorisation des motifs et savoir-faire de la communauté), et création de filière.

PROJET DE PISCICULTURE - VILLAGE TALUEN

Le projet de pisciculture au village de Taluen vise à répondre au problème de pollution des cours d'eau et d'appauvrissement des ressources en poissons du Maroni, principale source de protéines du peuple Wayana. Ce projet est mené par AïmaWalé Opoya avec l'appui des anciens de la communauté, porteurs de savoirs ancestraux sur les techniques de piscicultures.

5 CENTRE KOIPEEWAKO - TROIS SAUTS

Accompagnement de l'association dans un projet visant à proposer des activités culturelles et sportives auprès des jeunes. Le projet propose également un caractère social avec des actions de préventions santé et environnement. Un accompagnement a été apporté pour la rédaction du projet, ainsi que l'élaboration d'un budget prévisionnel.

AILLEURS EN AMÉRIQUE DU SUD

1. Développement d'un réseau d'initiatives avec les équipes de la Global Alliance for the Rights of Nature (GARN) en Equateur.
2. Accompagnement de Beija Flor, le Centre de formation à l'agroforesterie, à l'origine du projet ESF.
3. Accompagnement à la création du Centre de transmission culturelle, artistique et spirituelle de Hushahu Yawanaya.

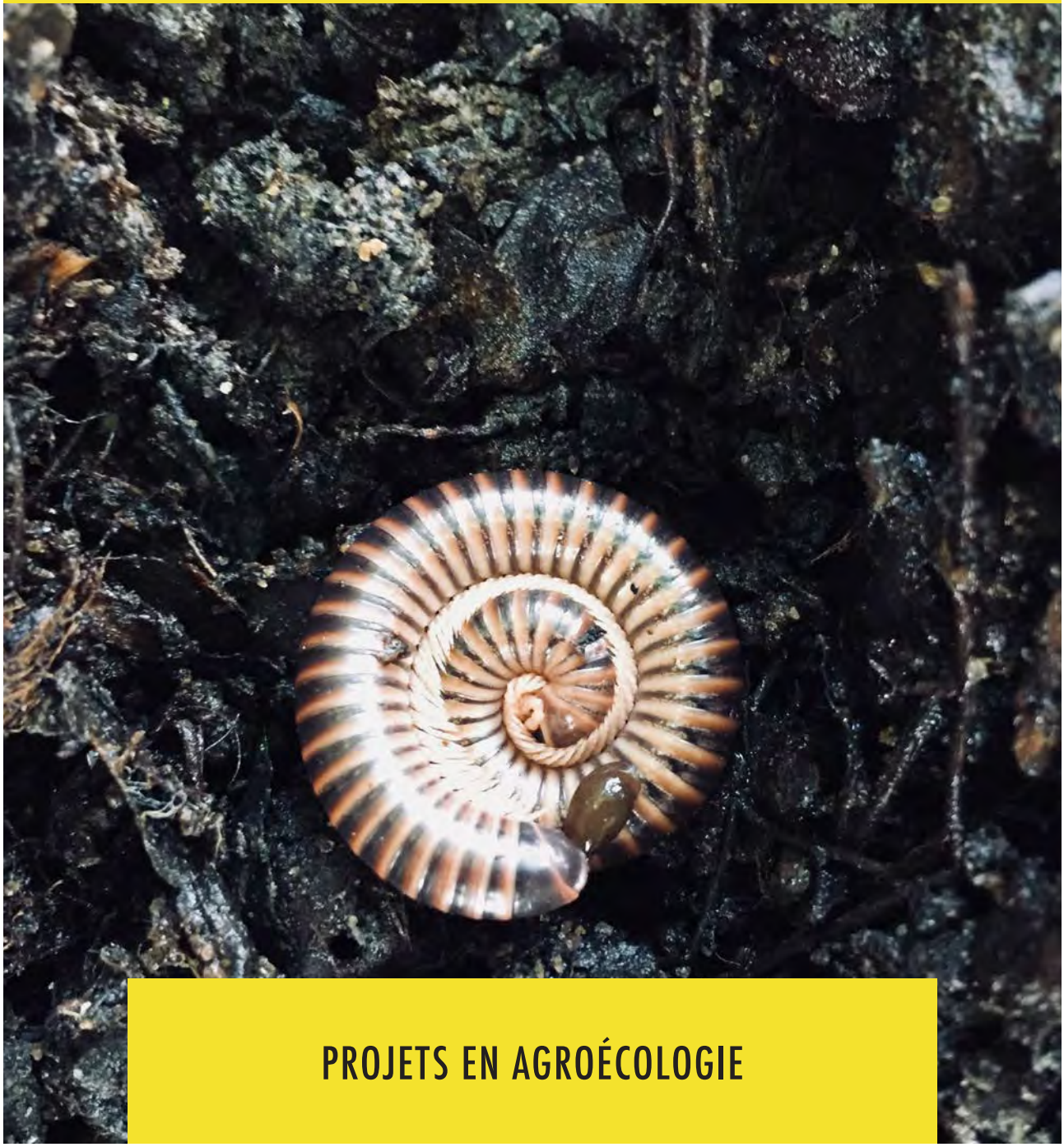

PROJETS EN AGROÉCOLOGIE

L'AGRO-ÉCOLOGIE COMME GAGE D'AUTONOMIE

Les pratiques agroécologiques, ancrées dans des traditions ancestrales, garantissent l'équilibre entre les communautés et la Nature depuis des millénaires. Transmises de génération en génération, la sauvegarde et la perpétuation de ces techniques sont nécéssaires pour garantir l'autonomie des communautés, leur souveraineté alimentaire et leur capacité de résilience.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les projets locaux du RSF sont orientés vers la promotion de pratiques agro-écologiques et l'organisation d'ateliers où se rencontrent les savoirs des différentes communautés, les techniques ancestrales et techniques modernes, le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Les activités du RSF sont :

→ Utilisation de techniques agro-écologiques associées aux pratiques traditionnelles en agroforesterie, permaculture, aquaculture...

→ Organisation d'ateliers pratiques favorisant le partage d'expériences entre communautés sur diverses thématiques (fertilisation naturelle des sols, association de cultures, sensibilisation aux dangers des produits phytosanitaires...)

→ Expérimentation de techniques innovantes en réponse à des problématiques locales (pollution des sols et des cours d'eau, adaptation au changement climatique...)

RÉALISATIONS

CYCLES D'ATELIERS PÉDAGOGIQUES ET DE TRANSMISSION EN AGROFORESTERIE.

Echanges avec le Brésil : En collaboration avec ses partenaires, NR a invité des techniciens brésiliens à une série d'échanges entre communautés et experts, pour un cycle de formations sur l'agroforesterie, dans le cadre d'un parcours itinérant entre plusieurs communautés.

Fertilisation des sols avec les techniques agroforestières sur la "Terra Preta" : Nature Rights a mis en lien territoires et cultures par l'échange des savoirs en agro-foresterie entre la communauté Palikur du village d'Espérance (Saint-Georges de l'Oyapock) et la communauté Kali'na du village Bellevue (Iracoubo). Ces ateliers pratiques et participatifs autour de la "Terra Preta" revitalisent une pratique traditionnelle ancestrale de fertilisation des sols afin de faire face à l'appauvrissement de la terre des "abattis".

Activités : formation, ateliers théoriques et pratiques, conférences, visites de parcelles...

Localités : Saint Laurent du Maroni, Ouest ; Village de Bellevue, Iracoubo, Littoral ; Saint Georges de l'Oyapock, Est.

Partenaires : DAAF (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) et l'INRA Antilles-Guyane, bureau d'étude Forest Initiative, partenaires brésiliens, EMBRAPA Cooperafloresta Agricultores Agroflorestais, communautés Comité Nono'l Dupo wa, la Coopera Floresta, Associations Panakuh, Wacapou, Tinogben, la Jeunesse Autochtone de Guyane ainsi que Mme Berthet, en mission "Innovation Agronomique" pour la DAAF et l'INRA.

PROJET DE PISCICULTURE NATURELLE À TALUEN, PAYS WAYANA

Les villages du haut Maroni sont confrontés au fléau de la pollution des cours d'eau au mercure, et à la perte de la première ressource alimentaire, le poisson. Les premières victimes sont les populations amérindiennes Wayana qui se sont sédentarisées sur les rives du fleuve.

NR a soutenu Aïmawale Opoya, ancien agent du Parc Amazonien de Guyane, pour la construction d'une pisciculture naturelle, inspiré des savoirs Wayana, pour répondre à ce problème.

Ce projet innovant répond d'une part à la problématique alimentaire et sanitaire, mais s'inscrit également dans une démarche plus large de réappropriation de savoirs traditionnels par la communauté.

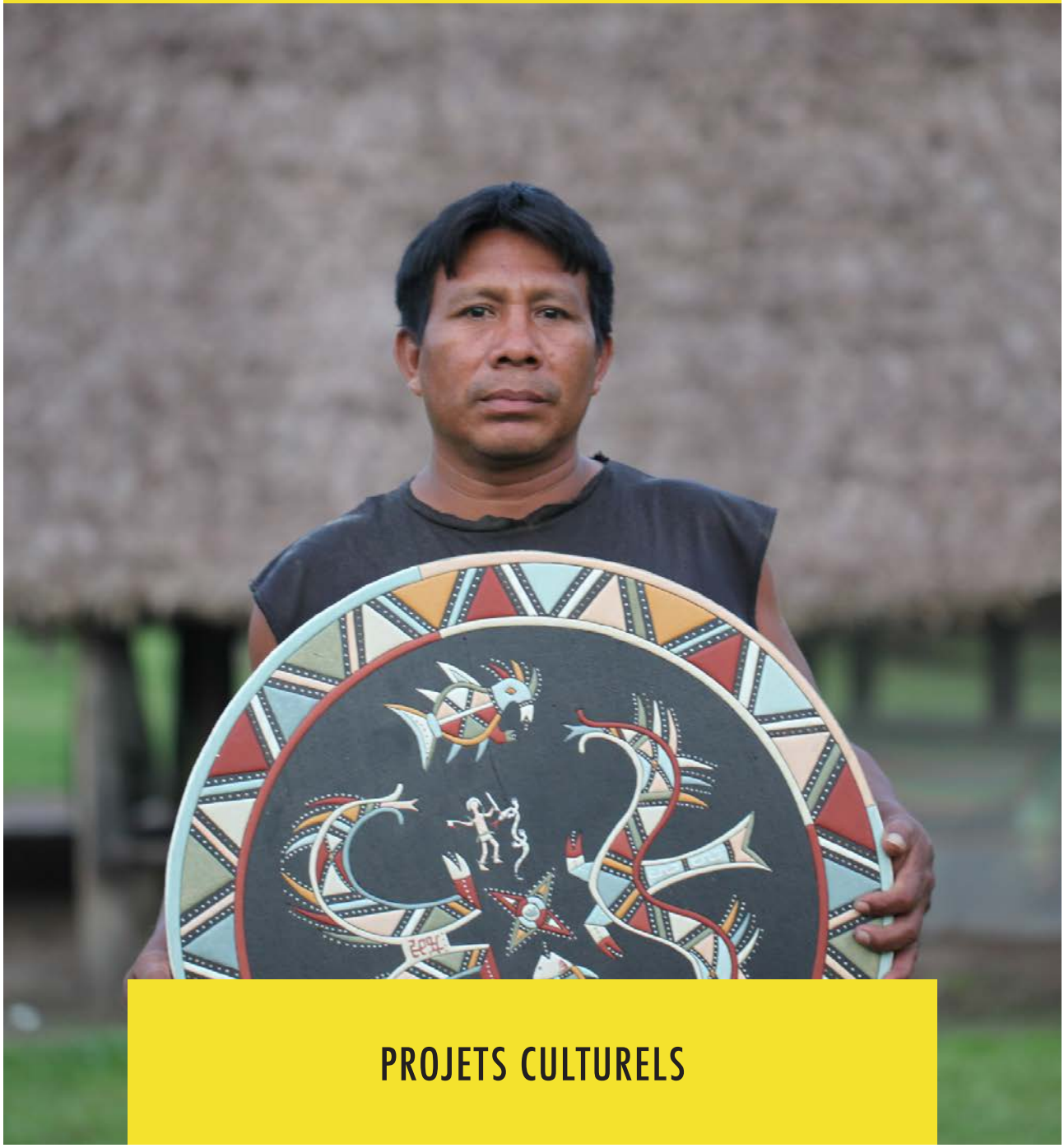

PROJETS CULTURELS

PROTECTION, VALORISATION & TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS

Les cultures autochtones ont un lien fort avec la Nature et reposent sur des interactions durables entre l'Homme et la Nature. La transmission des savoirs ancestraux à travers les générations permet de conserver l'équilibre des modes de vie des communautés et d'assurer la sauvegarde de leur identité. Ainsi, les pratiques culturelles dans les sociétés traditionnelles sont essentielles afin de garantir le lien au sein des communautés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les projets locaux du RSF sont orientés vers la promotion et la valorisation de pratiques traditionnelles et le renforcement des capacités de transmission entre générations et entre communautés. Ils favorisent la rencontre entre techniques ancestrales et techniques modernes.

→ Promouvoir l'artisanat traditionnel : poterie, vannerie, confection de bijoux en graines ou perles, fabrication d'huiles naturelles ...

→ Soutien à la transmission de savoirs (ateliers) et à la création de lieux de valorisation et de transmission : carbets, centres de mémoires..

RÉALISATIONS

2018 : ÉCHANGES DE SAVOIRS AUTOUR DE LA VANNERIE ENTRE ARTISANS KALI'NA ET WAYANA À L'ECOLE WAYANA DE ANTECUM PATA

NatureRights accompagne Jean-Jacques Asjeme, artiste plasticien kali'na, dans son combat pour la réappropriation et la préservation du patrimoine culturel traditionnel amérindien, à travers un projet de création d'un site de transmission et de mémoire des savoirs Kali'na. Dans ce cadre, le jeune Kali'na de Terre Rouge est parti à la rencontre des artisans Wayana afin d'approfondir ses connaissances dans l'art de la vannerie, des techniques et des motifs traditionnels.

Ces ateliers d'échanges de savoirs autour de la vannerie se sont tenus sur le haut maroni en Pays Wayana (Ecole Wayana de Antecum Pata, atelier de Aima à Taluen) entre Jean Jacques et les artisans Wayana. Jean Jacques a déposé un projet à l'ARS (fond pour projets amérindiens) autour des échanges de savoirs dans d'autres villages du Maroni.

LE RÉCIT DU CIEL DE CASE "MALUWANA" - AVEC L'ARTISTE WAYANA AÏMAWALE OPOYA

Du village wayana Taluen, Haut Maroni, Aïmawale peint des Ciel de Case "Maluwana". Il trouve les pigments dans la nature pour réaliser les motifs traditionnels. Véritable oeuvre d'art, représentant les créatures des temps anciens, cette pièce centrale hissée au sommet du carbet communautaire protège les habitants. Il symbolise le lien entre les hommes, les esprits et la Nature.

Nature Rights a rencontré l'artiste afin de travailler à la protection et valorisation de ce savoir-faire à travers différents supports : Réalisation d'un film sur Aïmawale Opoya et ses savoirs (en cours de montage, sortie a la rentrée) ; supports de communication sur la diversité des symboles, exposition et vente de l'oeuvre en métropole pour soutenir la réalisation de projets culturels.

CONSTRUCTION D'UN CARBET TRADITIONNEL AU VILLAGE PIERRE

A la demande de l'autorité coutumière du village Pierre, NR a soutenu la construction d'un carbet traditionnel Kali'na à côté de la maison de quartier, afin de permettre au village d'avoir un lieu d'accueil traditionnel et de valoriser ce savoir-faire auprès des visiteurs. Le porteur de ce savoir, Jean Pierre, a manifesté l'intérêt de proposer des séjours "construction de carbet" en une semaine à peine (deux jours en forêt, deux jours de tressage et construction). Pour ce faire, le processus a été entièrement filmé afin de constituer une mémoire collective et proposer par la suite un séjour de formation à des tiers.

ÉVÉNEMENTS ET ÉCHANGES CULTURELS

Soutien à la réalisation et organisation d'événements afin de valoriser les pratiques traditionnelles et les échanges culturels, dans une optique de partage d'expériences et de connaissances, et de célébration de la culture.

FÉVRIER 2018 Soutien à la production, à la logistique et à la communication du Festival Autochtone Kuwenejai dans le cadre d'une rencontre à Trois Sauts.

AOÛT 2018 Soutien à la célébration de la Journée des Peuples Autochtones au Village Pierre à travers la création et promotion d'une cagnotte en ligne.

PROJET DE MARAKE 2018 - 2019

Ecriture et recherche de financement pour le projet d'organisation d'un Grand Marake, une fête traditionnelle Wayana de rite de passage à l'age adulte.

FÉVRIER 2018 : MANGA BRÉSIL

Soutien à la coordination et communication de la rencontre "Manga" entre autorités coutumières entre la France et le Brésil dans l'Amapa (Brésil).

MAISON DES ARTS YAWANAWA - BRÉSIL

PROJET DE CRÉATION D'UNE «MAISON DES ARTS ET DES SAVOIRS DE LA FORÊT» POUR COLLECTER, MÉMORISER ET TRANSMETTRE LES SAVOIRS YAWANAWA

Accompagnement d'un projet de construction d'une Maison des Arts et des Savoirs de la Forêt, porté par Hushahu, femme chamane du peuple Yawanawa.

L'objectif est de trouver les financements pour construire un lieu d'échange autour des connaissances artistiques et des savoirs traditionnels «Mawa Yuxin».

NR a accompagné l'écriture et la budgétisation du projet. Un crowdfunding a été mis en place au bénéfice du projet. NR a organisé au Consulat une exposition photos sur Hushahu dont la vente était au bénéficie au projet.

UN ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION DE L'ART WAYANA FACE AUX CARENCES JURIDIQUES

Face au détournement des oeuvres traditionnelles Wayana à des fins commerciales, les artisans et les associations NatureRights et Gadepam ont mis en place une réflexion pour de nouveaux outils juridiques qui amélioreront la protection de l'art amérindien.

FOCUS PROJET : LABEL WAYANA

En Guyane, de nombreux fabricants vendent des contrefaçons d'art autochtone pour profiter de la demande, souvent celle des touristes, et faire du commerce au détriment des artisans traditionnels. Le droit français n'apporte pas de réponse à ce problème car aucune protection spécifique n'a été mise en place jusqu'ici pour protéger les Peuples Autochtones de Guyane et leurs pratiques culturelles.

Afin de mieux défendre la culture Wayana, les associations NR et Gadepam se sont engagées pour développer des outils permettant de protéger les traditions. Après la réalisation d'une étude juridique, la solution retenue est la création d'une association regroupant l'ensemble des artisans ainsi que la mise en place d'un label géré collectivement qui permettrait de certifier l'authenticité des pièces produites par les artisans Wayana.
L'objectif de ce label serait de mettre sur pied une structure capable de défendre les intérêts des artisans par le biais d'une charte élaborée de façon collective pour encadrer et protéger leurs créations.

Un label de certification visuel (logo) pourrait ainsi permettre d'identifier les produits originaux. Cette communication serait un moyen de lutter contre la contrefaçon de l'artisanat wayana en Guyane et en Métropole. La création de ce label pourra également être accompagnée d'une campagne de sensibilisation à la culture Wayana, notamment par le biais de la production de documents audios et visuels.

Ces démarches apparaissent comme une première étape dans la défense des droits de l'héritage du peuple wayana. Elles pourront s'accompagner d'un plaidoyer pour une évolution du droit et une meilleure protection de l'artisanat traditionnel amérindien.
A terme, NatureRights et Gadepam espèrent pouvoir transmettre le savoir-faire et les outils mis en œuvre pour accompagner les artisans Wayana et ainsi permettre à l'ensemble des peuples qui souhaiteraient s'en servir d'être soutenus et accompagnés dans ces démarches. En 2019, des rencontres sont prévues avec les autorités coutumières, les artisans et les villageois afin de mettre en place les actions nécéssaires à endiguer le problème.

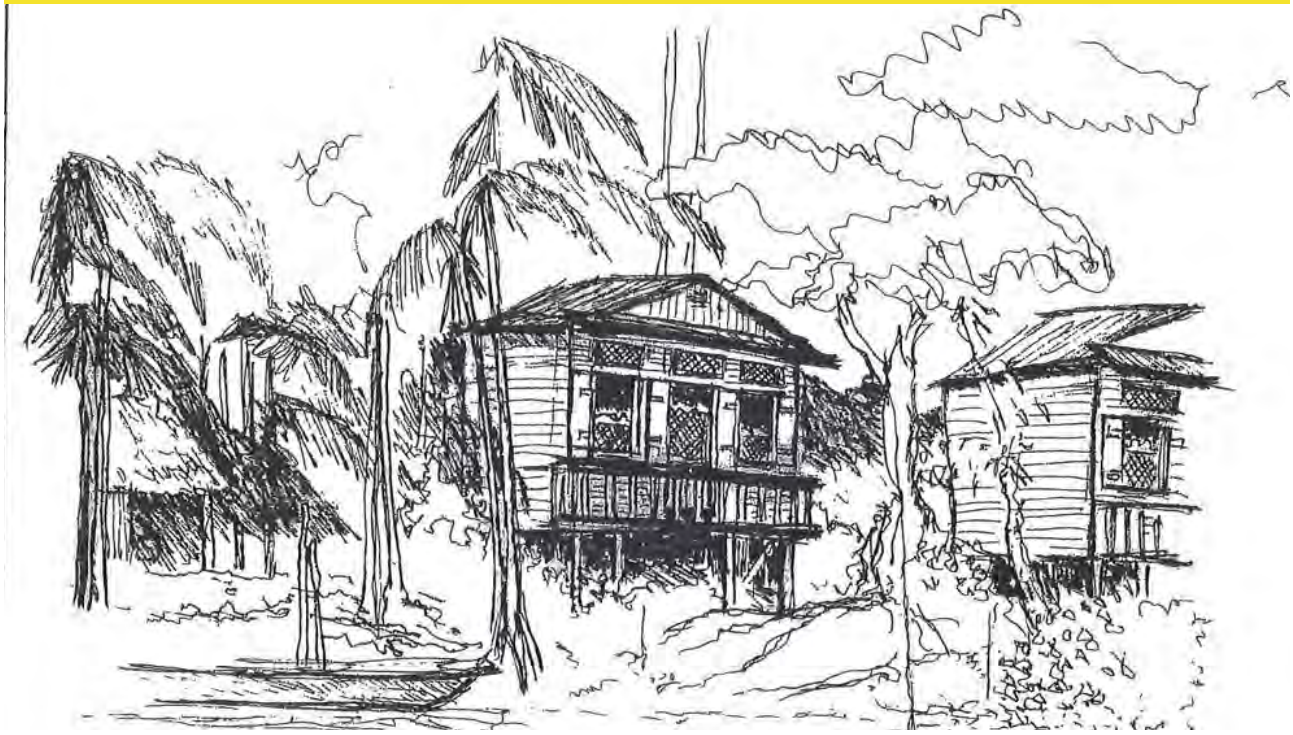

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VALORISATION ET DE TRANSMISSION DES SAVOIRS PALIKUR - PAHIKWENEH

Nature Rights s'est engagée aux côtés de l'association Panakuh dans le cadre d'un consortium de partenariat pour la création d'un éco-site pilote situé sur la commune de St Georges de l'Oyapock.Ce centre aura pour objectif de dynamiser et valoriser l'activité communautaire de la région, notamment dans le domaine du patrimoine culturel et naturel. Ce lieu devrait aussi permettre au grand public de découvrir les pratiques et les connaissances traditionnelles des communautés locales, vieilles de plusieurs millénaires ainsi que de se familiariser avec la forêt amazonienne et l'importance de sa préservation.

FOCUS PROJET : CENTRE DES SAVOIRS DE LA FORÊT PANAKUH

PRÉSENTATION DU PROJET ET DES ACTEURS

Plusieurs communautés dont les Pahikweneh, une des six nations autochtones de Guyane, vivent dans la vallée de l'Oyapock à l'est de la région. Les peuples premiers qui pratiquent depuis des millénaires des activités traditionnelles voient aujourd'hui leur mode de vie bouleversé. Les jeunes traversent une crise identitaire, partagés entre tradition et modernité. D'autre part, les communautés amérindiennes de Guyane connaissent une forte croissance démographique. Ces facteurs entraînent une augmentation des prélèvements de ressources naturelles par la communauté. Bien que l'est de la Guyane soit moins soumis à la déforestation que d'autres régions d'Amazonie, cette exploitation fragilise le domaine forestier et sa biodiversité alors que leur valorisation est un enjeu majeur pour le futur.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Face à cette problématique, NatureRights est venue appuyer le projet porté par l'association Panakuh visant la création d'un « Centre des savoirs de la forêt » dans le cadre du programme du « Réseau Savoirs de la Forêt ». L'enjeu de ce projet est donc de valoriser les savoirs et

savoir-faire traditionnels, tout en créant des dynamiques vertueuses. La réalisation de ce projet pourra ainsi favoriser la sauvegarde, la transmission et la valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels amérindiens de Guyane. D'autre part, il favoriserait la préservation du milieu forestier et des écosystèmes de l'est guyanais par l'éducation à l'environnement tout en renforçant le lien intergénérationnel. Enfin, le projet permettrait de dynamiser l'activité locale autour du patrimoine culturel et naturel de l'est guyanais ce qui ouvre la voie à des alternatives de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs types d'activités seront proposées, tels que des ateliers d'initiation et de transmission de savoirs traditionnels (cours de vannerie et de poterie, préparations d'huiles médicinales), des sessions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (sorties en forêt), des activités de découverte et de loisirs, des ateliers d'initiation aux Systèmes Agroforestier (SAF) ou encore des initiations à la vie en forêt.

ACTEURS ET RÔLE DE NATURERIGHTS

L'association Panakuh, qui est à l'origine du projet du « Centre des Savoirs de la Forêt », propose des activités de transmission et valorisation des savoirs traditionnels amérindiens sur l'ensemble du territoire guyanais depuis 2014. Nature Rights l'assiste dans cette démarche en l'accompagnant en matière de gestion de projet et de recherche de financements en phase préparatoire, en matière technique et de réalisation ainsi que pour la valorisation et le développement de projet par la suite.

D'autres partenaires comme le PNRG (Parc naturel régional de la Guyane), le Graine Guyane et le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) soutiennent cette initiative.

RÉALISATIONS

En juin 2018, le dossier de présentation du projet était finalisé. Un dépôt de demande de subvention a par la suite été déposé auprès de l'AFB en août 2018. Un premier retour encourageant a été apporté par l'AFB sur l'éligibilité du projet. Par ailleurs, une étude des possibilités de cofinancement a été initiée afin d'équilibrer les montants sollicités auprès des différents financeurs.

Concernant le plan de cofinancement, NR a, avec l'association Aquaau, déposé une demande de subvention auprès des fonds européens de Guyane et du Groupe d'Action Locale de l'EST (GALE/Leader) et de la Collectivité Territoriale de Guyane. Enfin en décembre 2018, la procédure d'attribution foncière auprès de l'ONF a été ouverte.

Panakuh
SAVOIRS AMÉRINDIENS DE GUYANE

VALORISER LES SAVOIRS ET LES TERRITOIRES

RENFORCER LA REPRÉSENTATION CULTURELLE DES COMMUNAUTÉS

La création de contenus et la communication sont inhérentes aux activités menées sur le terrain auprès des projets. Cette activité consiste en collecte d'informations sur les projets, les acteurs, les savoirs et savoir-faire, et tout ce qui relève des identités culturelles.

Elle a pour but de dynamiser les projets au niveau local, créer du lien et participer à leur rayonnement à l'échelle nationale.
Elle permet aussi de valoriser le territoire et les cultures, informer et sensibiliser, mobiliser sur les menaces, et renforcer les alternatives.

TRAVAIL ÉDITORIAL SUR LE CIEL DE CASE et Aimawalé Opoya, porteur de savoirs et artisan Wayana. Travaux rédactionnels en vue d'une publication, tournage et réalisation d'un teaser vidéo à des fins de valorisation et de vente.

SOUTIEN À LA COMMUNICATION VISUELLE de l'iniative du Marché de Bellevue à Iracoubo,à l'occasion de l'anniversaire du marché : rédaction, réalisattion de supports de communication, diffusion locale par affichage et promotion en ligne.

RÉALISATION DE VIDÉOS AVEC BRUT NATURE pour la promotion des porteurs de "savoirs de la forêt" et pratiques traditionnelles d'agro-foresterie.

SOUTIEN À LA COMMUNICATION DE LA JEUNESSE AUTOCHTONE DE GUYANE par des tournages, du montage vidéo, des réalisations de supports divers et de l'achat de matériel.

SUJET CULTUREL EN COURS pour mettre en valeur la démarche de l'artisan autochtone Jean Jacques Asjeme.

SUPPORTS SUR LE PEUPLE HUNI-KUI / BRÉSIL via un travail de rédaction et mise en page pour valoriser les savoirs autochtones et l'artisanat.

DÉVELOPPER DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DURABLES

CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE DES SAVOIRS DE LA FORÊT

S'appuyer sur les ressources locales afin de créer une économie des savoirs de la forêt, par la vente de productions artisanales et la construction de séjours en écotourisme, et la promotion audiovisuelle de leur valeur immatérielle. Ces filières sont pensées pour valoriser les identités culturelles et les territoires. Elles sont également un outil de reconstruction identitaire des peuples de la forêt. NR met en place un mécanisme pour permettre le développement, la valorisation et la commercialisation sur le marché local et en métropole. Par ce mécanisme, NR fait évoluer le statut de l'acheteur en consomm'acteur, et participe à la progression des consciences en Guyane.

L'ÉCO-TOURISME COMME MOYEN DE RÉSILIENCE

L'écotourisme est pensé pour valoriser de manière globale les identités culturelles autochtones et les territoires. Les séjours sont conçus afin de permettre la découverte de l'incroyable biodiversité amazonienne, mais aussi les savoirs et savoir-faire, que ce soit au niveau de l'agro-écologie ou au niveau de l'artisanat.

Ce dispositif a pour but de permettre des retombées économiques pour les initiatives locales qui sont membres du Réseau des Savoirs de la Forêt.

PRODUCTIONS ARTISANALES

L'objectif de ce programme est de valoriser les savoirs et savoir-faire par la vente de productions artisanales. Productions issues de l'agro-écologie, artisanat, poterie, vannerie, confection de bijoux en graines ou perles, fabrication d'huiles naturelles…

La vente a pour but de soutenir la valorisation et la transmission des savoirs, à travers des dispositifs de transmission (carbet de transmission, centre de mémoire, ou toute activité de recensement, compilation, conservation, transmission, diffusion de la culture).

OCTOBRE 2018 EXPO-VENTE D'ARTISANAT HUNI-KUIN
Tenue d'un stand lors du Paris Night Market au Consulat en octobre 2018, valorisation des savoirs Huni Kui et vente d'artisanat

SHOW-ROOM DARWIN 2019
Installation de la première boutique showroom des Savoirs de la Forêt à Darwin Ecosystème, Bordeaux courant 2019.

PRODUCTIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES
Initiation d'un cycle de valorisation agro-écologique du Manioc, notamment sur les mécanismes de certification biologique de ses produits dérivés tel que le couac.

VALORISATION
CRÉER UNE CULTURE DE L'ÉTHIQUE

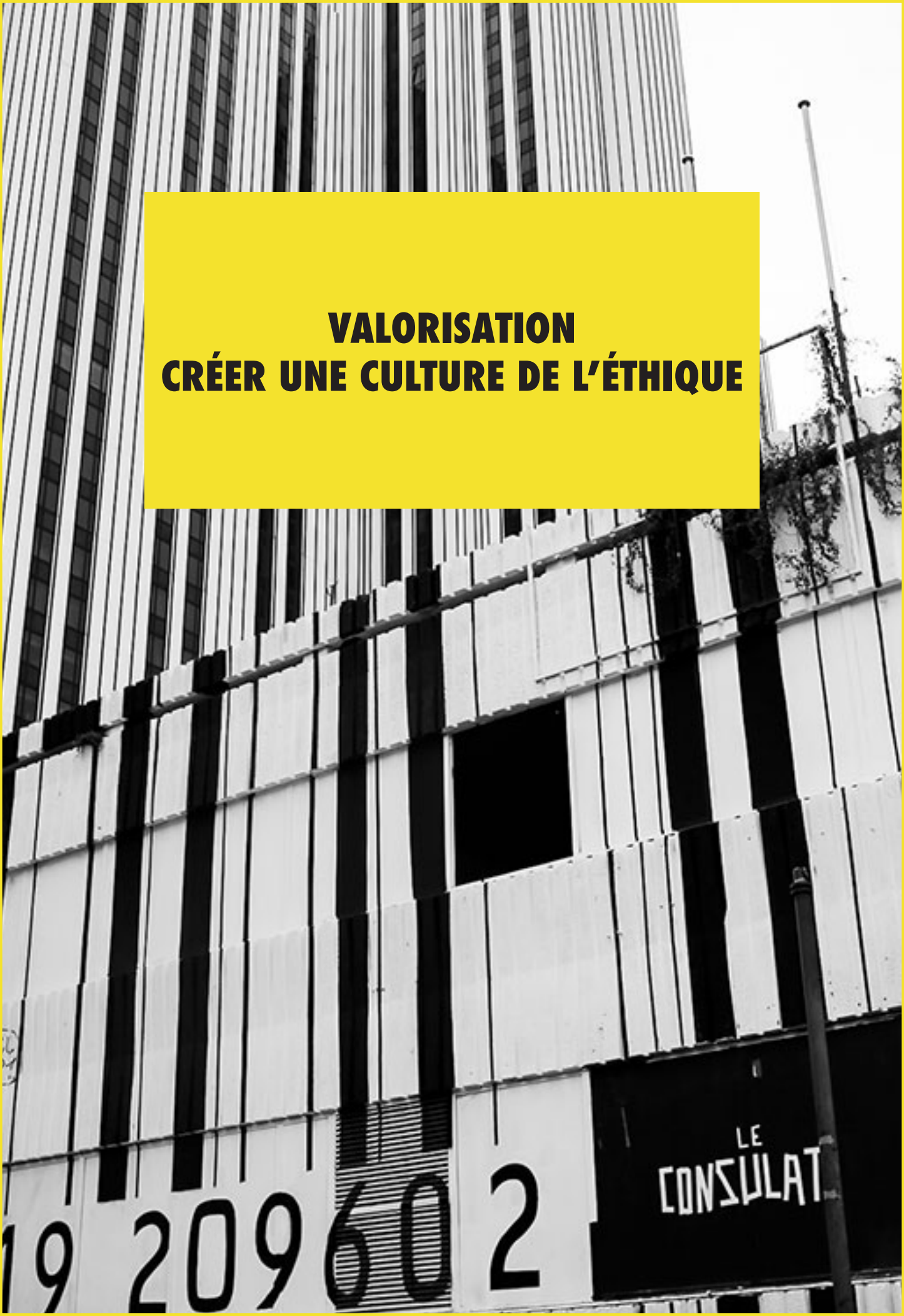

EXPÉRIMENTER, VALORISER ET PROMOUVOIR LES SOLUTIONS DE DEMAIN

NR s'attache à diffuser et valoriser les expériences menées sur le terrain par le biais de manifestations culturelles et artistiques afin de sensibiliser le grand public aux thématiques abordées, promouvoir les valeurs portées par l'association et diffuser les actions menées. Cette démarche de valorisation s'inscrit dans le cadre de tiers lieux urbains et d'événements à caractère culturel et pédagogiques ayant pour objectif de remettre du sens et des valeurs dans le vivre ensemble. Ce pôle permet d'asseoir un fonctionnement systémique entre les différentes activités de l'association, et être un vecteur de valorisation des acteurs et des solutions de terrain.

TIERS LIEUX

Dans un momentum de remise en question de nos sociétés, il est nécessaire d'aborder les solutions pour un mode de vie plus responsable. Dans cette dynamique, Nature Rights cherche à construire des tiers-lieux qui célèbrent l'autonomie et la responsabilité, fédèrent les acteurs et font la promotion de ces idées auprès du grand public.

Ainsi, en 2016, NR s'est engagé avec le G.A.N.G. (Groupe Action Néo Green) dans la création du Consulat, une «micro-nation» éphémère et expérimentale, **tiers-lieu parisien qui promeut un art de vivre responsable à travers la culture.**

LE CONSULAT

Le Consulat promeut un art de vivre engagé et joyeux. Pour cela il utilise l'imaginaire artistique et créatif, pour sensibiliser le plus grand nombre à un mode de vie plus responsable, à travers l'écologie, l'économie sociale et solidaire, la solidarité, les droits de l'Homme et de la Nature… Le Consulat fait se rencontrer et collaborer des mondes d'ordinaire peu connectés : l'associatif, l'art et la nuit.

La valeur découlant de cet espace de synergies permet, entre autres, d'être un moyen d'expression des valeurs de Nature Rights, et de diffusion de ses travaux.

VALORISATION / LE CONSULAT

LE CONSULAT ÉDITION 2018

L'activité de NR en Métropole durant le deuxième semestre s'est concentrée sur l'organisation du Consulat, produit dans le 14ème arrondissement de Paris. **Le Consulat a accueilli de Juin à Octobre environ 10.000 visiteurs par mois sur 3.000 m2 à Montparnasse. Le site web enregistre 500 000 visites sur le dernier mois d'exploitation.**

ANIMATION DU LIEU

Sur le deuxième semestre de l'année, l'activité de NR en métropole s'est concentrée sur l'organisation de la partie «Penser» du Consulat : des conférences gratuites qui constituaient la programmation dans la journée du lieu.
De nombreux thèmes y ont été abordés : écologie, développement durable, économies alternatives, démocratie participative, nouveaux formats de journalisme, éthique et numérique.

PRODUCTION EVÈNEMENTIELLE : LE CODE AMAZONIEN

Le Consulat a également signé avec NatureRights une production événementielle portée sur la Guyane française. Ce territoire est une des parcelles les mieux préservées d'Amazonie, dispose de richesses naturelles et culturelles inestimables, et reste cependant pourtant ignoré des politiques publiques, inconnu du grand public et peu valorisé en métropole.

PARCOURS LE CODE AMAZONIEN

Après 1 an en Guyane, Nature Rights a profité de la seconde édition du Consulat pour mettre en avant son travail : enquêtes de terrain, accompagnement de projets autochtones, mobilisations sociales, campagnes contre des projets écocidaires, valorisation des identités culturelles et du territoire, promotion des savoirs et savoirs faire locaux…

L'installation produite par NR a permit au public d'appréhender la Guyane sous ses nombreuses facettes à travers des résidences et installations artistiques, conférences et projections, expositions de photos, d'art autochtone et d'artisanat … Un portrait complexe de la région créé sous forme d'une résidence artistique pluri-acteurs, ambitieuse et collective durant tout le mois d'octobre.

Ce parcours itinérant pédagogique porte à la découverte de l'Amazonie guyanaise, des peuples et des savoirs de la forêt dans le but de sensibiliser à la nécessaire préservation du territoire, et de ses premières nations et de promouvoir la reconnaissance des droits intrinsèquement liés entre la Nature et les Peuples Autochtones.

→ **EXPOSITION PHOTOS: SAMIA MAQUIGNY, JULIEN ANSAULT, AÉROPROD, LAURENT ASSELIN, OLIVIER LOUGUET, HADRIEN LALAGÜE…**

→ **ARTISTES AUTOCHTONES : JEAN-JACQUES ASJEME, YANN KAYAMARÉ ET CLARISSE MAËLUM-TAULEWALI DA SILVA**

→ **PARTENAIRES: LE CONSULAT, GADEPAM, JEUNESSE AUTOCHTONE DE GUYANE, AEROPROD, REVUE Z, DÉLICE DE GUYANE, GANGSTERRE RADIO ET TOUTE LA TEAM!**

VALORISATION / LE CODE AMAZONIEN

→ THÈME NATURE

Mise en valeur du territoire amazonien Guyanais, et de sa biodiversité, ainsi que des mobilisations portées par NatureRights sur le territoire à travers un dispositif d'affichage, Photos, Vidéos, Réalité Virtuelle.

→ EXPOSITION D'ART AUTOCHTONE

Mise en valeur de la culture autochtone avec le jeune artiste Kali'na Jean Jacques Asjeme & guests dans le cadre de l'installation «Elo Dele Yemel+ (à la recherche des origines).

→ IDENTITÉS CULTURELLES & DROITS DES PEUPLES

Le travail de la photographe Samia Maquigny, associé à la plume d'Alicia Hartemann, a permis une rencontre intime avec différentes nations de autochtones de Guyane. Le travail de Julien Ansault transporte au coeur de la lutte Autochtone pour la reconnaissance de leur identité, de leurs droits et contre la Montagne d'Or.

→ ESPACE "LES SAVOIRS DE LA FORÊT"

Valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels de Guyane par l'exposition d'artisanat et de productions locales, mise en valeur de portraits des porteurs de savoirs (photos, vidéos et plaquettes)

→ 7 CONFÉRENCES ET ÉVÉNEMENTS

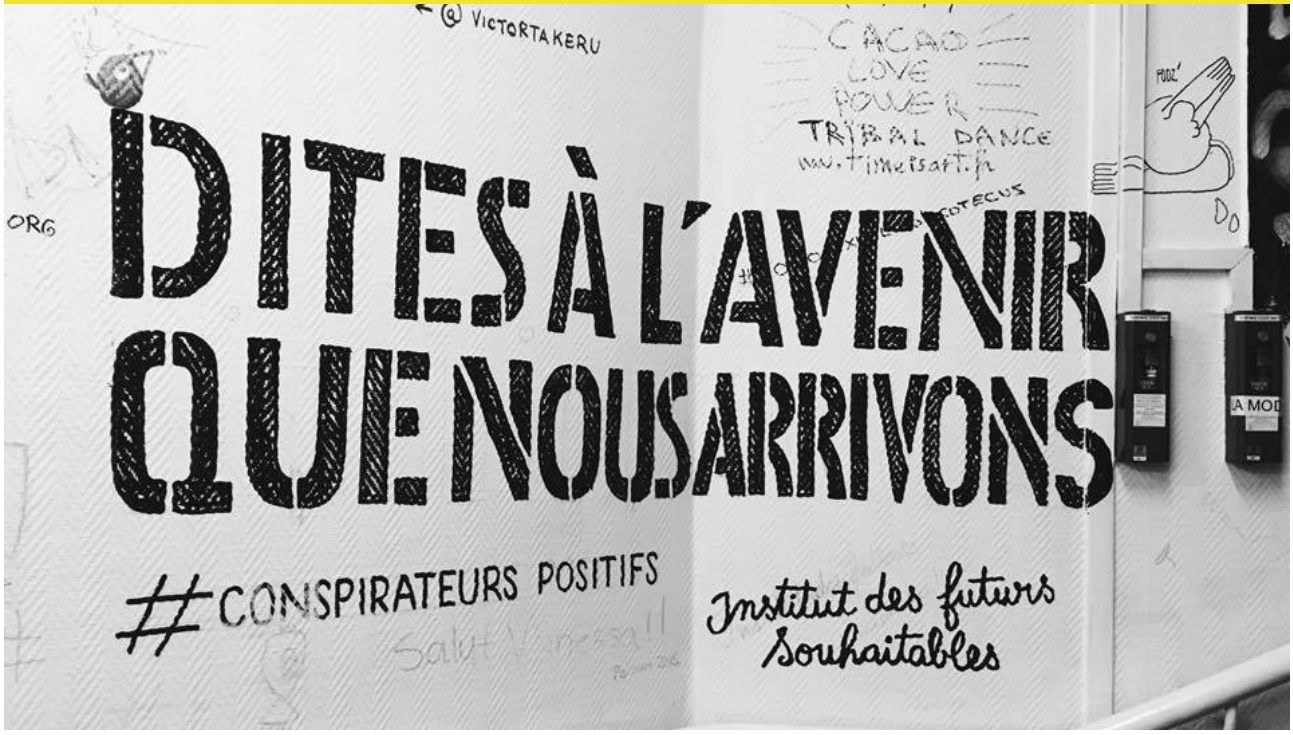

ORGANISATION

Nature Rights est une association loi 1901 créée en Janvier 2009 pour promouvoir les droits de la nature selon une approche systémique. En 2018 un établissement secondaire a été créé en Guyane Française. L'année 2018 a permis un travail de restructuration et de consolidation de l'association afin d'absorber la croissance connue sur ces trois dernières années, s'adapter au changement d'échelle et pérenniser son action.

STRUCTURES JURIDIQUES

En France, NatureRights est une association loi 1091 créée en Janvier 2009 dont le siège est à Paris.
NR fonctionne selon les critères d'intérêt général, avec un fonctionnement démocratique et transparent, une gestion désintéressée. Étant ouverte à tous les publics, elle est à caractère non lucratif, laïque et apolitique.
NR est liée à la Fondation NATURERIGHTS de Droit Privé Belge. En 2018, un établissement secondaire de NatureRights a été créé à Cayenne, nommé le «Réseau des Savoirs de la Forêt Guyane».

NATURERIGHTS FRANCE c/ Maison des associations
8 Rue du Général Renault, 75011 Paris. NATURERIGHTS GUYANE c/ Maison des associations 81, rue Christophe Colomb, 97300 Cayenne. NatureRights est une Association loi 1901 à but non lucratif enregistrée à la préfecture le 17/01/2009, annonce publiée au Journal Officiel N°20090003 - 1151.
FONDATION NATURERIGHTS c/ Jean Constantinesco
40, rue d'Espagne 1060 Bruxelles. NatureRights est une Fondation de Droit Privé Belge, crée le 18/06/2009 au Greffe de Bruxelles sous le numéro 0812349462 dont le siège se situe au 40, rue d'Espagne 1060 Bruxelles (c/ CONSTANTINESCO). NatureRights a été agrée au programme de "TGE" Trans Giving Europe, sous l'égide de la Fondation du Roi Baudouin, qui lui permet de percevoir des donations déductibles d'impôts de treize pays européens et aux Etats-Unis.

MODALITÉS DE GOUVERNANCE

L'association se compose de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et d'une équipe opérationnelle. L'Assemblée générale (A.G.) est constituée de membres d'honneur, de membres actifs et de membres adhérents et regroupe 48 membres de l'association tous confondus fin 2018. Toutes les personnes de l'équipe sont des membres actifs à l'AG et décident des orientations et des activités de l'association.

Le conseil d'administration est composé de 6 membres dont 3 fondateurs : Samanta Novella (Présidente); David Rosier (Vice Président) ; Ivan Minson (Trésorier) ; Ghita AAJAD (Secrétaire) ; Jean Constantinesco (Vice Secrétaire) ; Lionel Bensemoun. Le Conseil d'Administration sera réélu en 2019. Un travail est mené actuellement afin de rapprocher et améliorer les liens entre le Conseil d'Administration et l'équipe opérationnelle. Une réflexion est menée actuellement autour de la création d'un Comité d'Orientation Stratégique.

NatureRights fonctionne avec des groupes de travail distincts nommés « comité projet ». Chaque comité projet dispose de ses propres membres, d'une gouvernance adhoc et d'actions spécifiques.

La gouvernance s'appuie sur un mode démocratique et horizontal, les décisions étant prises collectivement au sein des équipes du projet. Il y a à ce jour trois comités projets au sein de la structure : « Droits de la Nature », « Le Consulat », « NR Guyane».

ORGANISATION

STRUCTURATION INTERNE

Le changement d'échelle et la diversification des activités, notamment les projets de terrain et construction d'alternatives ont requis une réorganisation interne, afin de mettre en place de procédures de gestion, permettre une meilleure autonomie des pôles, et donner une meilleure lisibilité au projet et à l'organisation. Ainsi, le travail de réorganisation interne a permis de construire le cadre logique, poser les grandes valeurs, et ainsi définir les objectifs, les moyens d'action, et les contours des activités. (Voir Annexe).

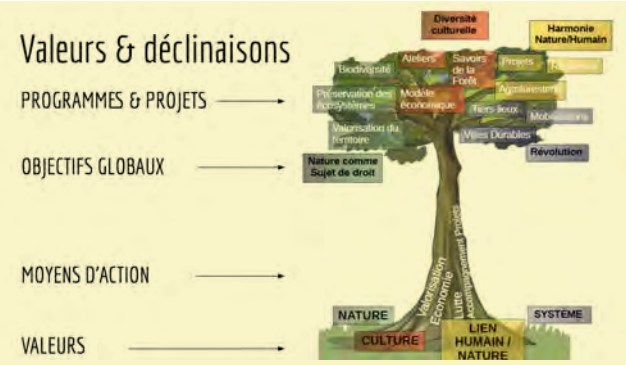

Arbre de valeurs : valeurs et cadre logique fondé sur quatre pilliers: Nature (valorisation de la biodiversité & protection des écosystèmes), Culture (diversité culturelle, valorisation immatérielle et économique des savoirs), Homme/Nature (principe d'interdépendance et relation entre l'Humain et la Nature, agroécologie, résilience et autonomie), Systèmes (Modèles juridiques, de gouvernance et de transition, Tiers-lieux).

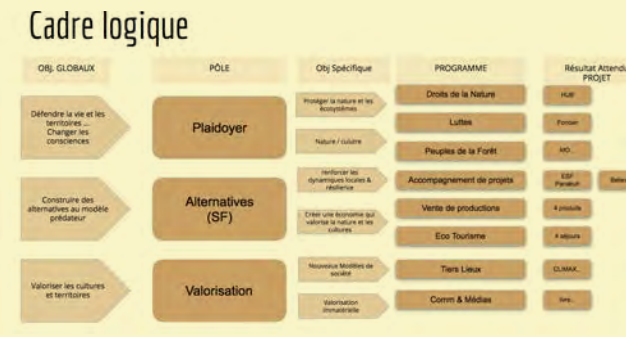

Il en a découlé la définition de trois grands pôles d'activités, et le développement de chaque programme / projets au sein des pôles répond aux objectifs de chaque pôle.

Pôle Plaidoyer : Droits de la nature, Droits des peuples Autochtones, Mobilisations

Pôle Alternatives (SF) : Accompagnement de Projets en agroforesterie, et en transmission de savoirs (nature, culture), Développement de filières (artisanat et éco-tourisme)

Pôle valorisation : Tiers lieux, évènements

NR travaille sur chacun des pôles avec un réseau de collaborateurs et des membres actifs investis sur chaque axe de travail et des projets associatifs. NR bénéficie du soutien d'un réseau d'experts en accompagnement des actions de terrain.

ORGANISATION ET EQUIPES

L'équipe opérationnelle est organisée selon les pôles, et se compose d'un salarié à mi temps, un auto-entrepreneur, un stagiaire, deux services civique, des bénévoles, ainsi que des membres actifs de l'association mobilisés sur différents projets et réflexions. Les équipes sont réparties en France métropolitaine et en Guyane. L'équipe permanente en 2018 est composée de 6 personnes, dont deux assurant les fonctions d'appui.

Marine Calmet
Plaidoyer

Marion Nguyen
Plaidoyer

Chloe Moulard
Alternatives Filières

Massiri Gueye
Alternatives Projets

Gaelle Merlet
Valorisation

Samanta Novella
Support

Camille Moreuil
Support Interne

Marie de França
Support Admin

De nombreux bénévoles membres actifs ont contribué aux activités tout au long de l'année 2018, dont : Julien Ansault, Benoit Scohy, Christophe Pierre, Alexis Tiouka, Gypsy Ferrari, Caroline Terrier, Salimata Sylla, Valentine Delaroa... NR a bénéficié de nombreux conseil d'experts et apports de soutiens dont : David Rosier, Diane et Daphné Maroger, Pierre Johnson, Lionel Bensemoun, Audrey Harris, Sophia Melas, Julien Ansault.

EVOLUTIONS EN 2018

- Adhésion ligue et aprosep et capacité de prendre des services civique en mission.
- Création d'un établissement secondaire en Guyane avec un numéro de siret propre.
- Changement du siège à la Maison des associations Paris 11ème.
- Mise en place d'une plateforme de gestion associative de comptabilité et de membres.
- Mise en place du blog de l'association et croissance de l'audience des réseaux sociaux.

RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT

NR a connu un changement d'échelle important sur ces deux dernières années notamment de par l'implantation de l'association sur le territoire Guyanais et la création d'activité d'accompagnement de projet dans le cadre de l'école des savoirs de la forêt, qui a concentré la majeure partie des ressources de l'association. En 2018, le financement de NR repose en grande partie sur le Fonds Beee hébergé par la Swiss Philanthropy Foundation (SPF), et sur un soutien ponctuel de la Fondation Heinrich Boell. NR s'appuie sur un réseau de partenaires selon chaque axe de travail dont l'apport en ressources non monétaires est considérable.

NOS SOUTIENS EN 2018

SWISS PHILANTHROPY Foundation

Avec le soutien du fond BEEE hébergé par Swiss Philanthropy Foundation.

HEINRICH BÖLL STIFTUNG

Bilan

NatureRights - Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations incorporelles				
208000 - Autres immobilisations incorporelles	500,00		500,00	500,00
Immobilisations corporelles				
218000 - Autres immobilisations corporelles	7 627,00		7 627,00	2 727,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
511200 - Chèques à encaisser	400,00		400,00	
512009 - Banque - 1. BRED compte courant	34 408,46		34 408,46	39 003,64
Caisse				
531009 - Caisse - 1. BRED compte courant	399,95		399,95	
Virements internes				
580000 - Virements internes				
TOTAL ACTIF	**43 335,41**	**0,00**	**43 335,41**	**42 230,64**

Passif

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	37 677,64	17 648,64
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Résultat de l'exercice (excédent)	1 104,77	20 029,00
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	4 553,00	4 553,00
TOTAL PASSIF	**43 335,41**	**42 230,64**

Compte de Résultat

NatureRights - Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
707000 - Ventes de marchandises	363,83	
709000 - Ristourne	653,95	
740600 - Subventions d'exploitation - Autres	137 460,00	60 000,00
754000 - Dons et Collectes	3 339,71	
758000 - Produits divers de gestion courante	116,92	
Total	**141 934,41**	**60 000,00**
CHARGES D'EXPLOITATION		
601000 - Achats de matières premières (ex : boissons, alimentation)	-2 794,15	-903,00
602210 - Combustible	-785,36	
604000 - Achats d'études et prestations de services	-10 758,00	-3 965,00
605000 - Achats de matériel (>600€)	-20 264,48	
606000 - Achats non stockés de matières et fournitures		-337,00
606100 - Eau, Gaz, Électricité	-125,00	
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-4 835,45	
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-161,62	-124,00
606800 - Autres matières et fournitures		-252,00
607000 - Achat de marchandises revendues telles quelles (ex : T-shirts)	-3 343,50	
610000 - Services extérieurs	-837,56	
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-141,76	
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-5 614,00	
613200 - Locations immobilières	-8 424,71	-5 060,00
613500 - Locations mobilières	-1 035,00	-2 300,00
615000 - Entretien et réparations	-1 085,50	-879,00
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-1 829,79	-184,00
618000 - Divers	-258,00	
618100 - Documentation générale	-47,10	-250,00
618500 - Frais de colloques, séminaires, conférences	-5 897,27	-3 174,00
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		-3 210,00
623000 - Publicité, publications, relations publiques	-18 071,00	-815,00
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)	-1 639,64	
623800 - Divers (pourboires, dons courants...)	-200,00	-100,00
624000 - Transports de biens et transports collectifs du personnel	-372,15	-1 031,00

	PERIODE EN COURS	N-1
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-1 407,47	-7 781,00
625100 - Voyages et déplacements	-14 193,66	-1 684,00
625600 - Missions	-4 301,89	-2 920,00
625700 - Réceptions	-1 823,56	-1 608,00
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-1 640,57	-821,00
627000 - Services bancaires et assimilés	-99,86	-289,00
628000 - Services extérieurs, frais divers (ex: journée de formation)	-500,00	-349,00
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)		-192,00
641000 - Rémunérations du personnel	-17 237,40	
641300 - Primes et gratifications	-4 196,58	
641400 - Indemnités et avantages divers		-880,00
645100 - Cotisations à l'URSSAF	-4 187,00	
647500 - Médecine du travail, pharmacie	-343,45	-444,00
648000 - Autres frais de personnel		-419,00
658000 - Charges diverses de gestion courante	-92,16	
Total	**-138 544,64**	**-39 971,00**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 389,77**	**20 029,00**
PRODUITS FINANCIERS		
Total		
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671200 - Amendes et pénalités	-135,00	
678800 - Charges exceptionnelles diverses	-2 150,00	
Total	**-2 285,00**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-2 285,00**	
TOTAL GENERAL	**1 104,77**	**20 029,00**

	PERIODE EN COURS	N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
870000 - Bénévolat	39 532,00	
Total	**39 532,00**	
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
864000 - Personnel bénévole	-39 532,00	
Total	**-39 532,00**	

PRÉAMBULE

Dans la continuité des procédures engagées en 2017, de par une activité en croissance et un changement d'échelle globale, l'association a souscrit au logiciel de gestion associative et comptable Assoconnect, et a restructuré ses procédures comptables et de gestion.

Cet outil de gestion associative globale permet la gestion des membres, partenaires et fournisseurs, ainsi que la tenue d'une comptabilité analytique, et ainsi la gestion de budgets par projets. Il permet ainsi une traçabilité des différents budgets selon les projets, pôles et ce, d'année en année.

De plus une intégration de l'historique comptable depuis 2014 dans le logiciel a constitué un important effort de restructuration destiné à optimiser la gestion financière de la structure.

Ce travail permet à l'association d'asseoir une gestion financière consolidée, et d'engager le suivi et contrôle des comptes par le cabinet d'expert comptable de « SCB Expertise & Conseil » membre du groupe Alliance expert.

De par une activité bénévole importante, la valorisation du bénévolat a été introduite dans le compte de résultat. Les méthodes de valorisation financière du bénévolat employées se sont basées sur la réglementation et les standards en vigueur, en respectant les règles de prudence préconisées. Les chiffres détaillés sont à disposition.

ÉVOLUTIONS ENTRE 2017 ET 2018

On constate d'une année à l'autre une nette augmentation des produits et des charges, imputée à la mise en œuvre de projets de terrain notamment en Guyane française, constituant une nouvelle branche de l'activité de l'association.

En effet, les produits en 2017 avaient été limités à une subvention dédiée à la réalisation d'une étude de faisabilité en Guyane française. Les charges étaient donc liées aux activités de ce projet, notamment la réalisation d'une mission de plusieurs mois de terrain, soldée par des actions de plaidoyer et des mobilisations à Paris à l'issue de la mission, ainsi que pendant la COP23 à Bonn à la fin de l'année. Tant en 2017 que en 2018, la création de ce nouvel axe au sein de l'association a mobilisé l'essentiel des ressources de l'association, et est devenu le principal axe de travail de l'association.

La structure financière s'est fondamentalement transformée d'une année à l'autre, de par le développement et l'accompagnement de projets en 2018, constituant une nouvelle activité de l'association. La mise en œuvre du projet représente à ce jour plus de 90% des ressources et des activités de l'association, réparties sur trois pôles opérationnels et sur un pôle interne de fonction de support.

RÉCAPITULATIF 2018

Ressources

Les produits de 2018 concernent en grande partie la subvention consacrée à la mise en œuvre du projet en Guyane, financé par le fond BEEE hébergé par Swiss Philanthropy Foundation, selon l'axe de construction des alternatives (projet des savoirs de la forêt) et un axe de plaidoyer (droits des peuples autochtones).

Sur les 142K€ de produits, la part relevant du fond Beee est de 119K€ soit 85% des produits.

Les autres produits concernent 18K€ du pôle mobilisations, et des dons (4,5K€). On évalue également dans les ressources de l'association l'apport en nature de biens et de services et l'apport en bénévolat à 39,5K€.

Charges

L'ensemble des charges de l'association sur l'année s'élève à 138,5K€.
En 2018, la mise en œuvre du projet en Guyane a mobilisé l'essentiel des ressources et capacités de l'association, soit 132K€ pour l'année, dont 114K€ imputés au budget SPF, et 18K en coûts de mobilisation.

Les Ressources Humaines de l'association en 2018 était composées d'un salarié à mi temps, d'un auto entrepreneur à mi temps, de deux services civique, et d'un stagiaire. Une grande partie des activités s'appuie sur des bénévoles membres actifs pour qui certains frais de subsistance sont pris en charge.

Les charges du projet sont réparties entre le territoire Guyanais et la métropole, et ventilées entre les quatre pôles d'activités :

- activité d'accompagnement de projets : 33K€ dont 10K€ en RH et 22K€ en opérations projets ;
- Valorisation et contenus 19K€ ;
- Coordination générale et mise en œuvre du projet 27K€ ;
- Plaidoyer 34 K€ dont 17,5K€ de salaires, 16K€ d'opérations et 7,5K€ de missions ;
- Mobilisations, relatif aux missions en Guyane et à Quito, sur 17K€ imputés au budget RoN et Total, avec 5K€ de mission, 4K€ en juridique , 4K multimédia, 4K mission.
- Le reste des charges (9K€) est imputé à la gestion et au fonctionnement de l'association.

Les autres activités ponctuelles n'ont pas requis de budgets de projets et les dépenses engagées ont été imputées aux fonds propres.

De par la nouveauté de l'activité d'accompagnement de projets de terrain, la structure des dépenses de l'association a été modifiée, avec des charges plus importantes, une partie de l'équipe ayant passé plusieurs mois en Guyane, et une autre partie de l'équipe s'y étant stabilisée.

On constate des achats liés à l'activité et à la mise en œuvre des projets à hauteur de 25K€ (605-606) : petit et gros matériel, véhicule, caméra, matériel agricole.. ; des charges en études et prestation de services (604) à hauteur de 10K€ de par la rémunération de prestataires et experts (rédaction, communication, gestion de projet, juridique, agroforesterie) ; des locations (613) à hauteur de 15K€ : location de bureau, logement de mission, et de véhicule ; l'accompagnement d'activités évènementielles (618-ateliers, séminaires) à hauteur de 6K€ concernant les activités sur le terrain mais aussi l'organisation des évènements en métropole sur le second semestre. Les frais relatifs aux publications (623) de 19K€ concernent la réalisation et diffusion de vidéos, les publications et la promotion des thèmes abordés par le projet. Une part importante de frais de mission et de déplacements (625) de 21K€ est inhérente aux activités de mise en œuvre de projets en outre mer, de missions sur le territoire, de subsistance et réception.

D'une manière générale, l'essentiel des charges a été imputé à la réalisation de la mission, avec une part incompressible d'un peu moins de 10% (9K) liée aux frais de fonctionnement, tel que les frais de structure (loyer, assurance, comptabilité) et autres dépenses liées à la gestion courante de l'association (cotisations, téléphonie...). L'association a pu couvrir les charges affectées aux actions et aux frais de fonctionnement à partir des ressources obtenues, avec excédent de 1K dégagé sur le résultat d'exploitation de l'exercice.

L'association bénéficiait d'un report à nouveau de N-1 de 40K. La trésorerie en fin d'année est donc de 41K, correspondant au reliquat de subvention, et ce qui fait une situation de trésorerie satisfaisante. Il est proposé de reporter le solde positif sur les fonds associatifs disponibles pour 2019 à l'Assemblée Générale.

ANNEXES

Tous les annexes sont disponibles sur ce lien :
https://drive.google.com/drive/folders/1iSG2XtBWHzmMd3bPCkh-Sgnql3APzlUc?usp=sharing

1. Rapport Complet 2018 (pdf)
2. Rétroplanning - Déroule Annuel 2018 (XLS)
3. Présentation de l'organisation interne & cadre logique (PDF 4 pages)
4. PV Assemblee Generale
5. Comptes
6. Annexes Activités
    1. Détail activités Nature
    2. Détail activités Droits des Peuples
    3. Détail Projets
    4. Détail Valorisation